



Les Centres jeunesse
de la Montérégie

Outil de réévaluation du rendement de la famille d'accueil

**Adopté par la Direction générale
le 15 juin 2004**



Dépôt légal : 2^e trimestre 2004

**Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada**

ISBN : 2-921695-11-1

**Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.
Toute reproduction totale ou partielle doit être fidèle au texte utilisé.**

**Le masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le
but d'alléger le texte et désigne aussi bien le féminin.**

No inventaire : 0504 (200-313)

SERVICE DES RESSOURCES À LA FAMILLE
Les Centres jeunesse de la Montérégie

Serge Gauthier, Conseiller en développement professionnel
Lucie Cloutier, intervenante du Service des ressources à la famille
Melissa Filosi, intervenante du Service des ressources à la famille
Jacinthe Ouellet, intervenante du Service des ressources à la famille
Julie Taylor, intervenante du Service des ressources à la famille

Avec la collaboration de
Gérald Montmarquette, Conseiller en développement professionnel

Table des matières

Lexique	i
Liste des secteurs de fonctionnement et des items observés	ii
1. Introduction	1
2. Présentation de l’outil	3
3. Procédures de cotation	7
4. Analyse des résultats	9
5. Tableau récapitulatif des résultats	11
6. Les 50 items observés selon les 10 secteurs de fonctionnement	13
Références bibliographiques	67
Annexe 1 : Formulaire de cotation de la famille d’accueil	69

Lexique

PARENTS :

Ce sont les parents naturels de l'enfant

PARENT D'ACCUEIL :

C'est la personne de la famille d'accueil qui s'occupe habituellement de l'enfant. Nous spécifierons les situations lorsqu'il s'agit des 2 parents d'accueil.

ENFANT :

C'est l'enfant de 0 à 18 ans qui est placé dans la famille d'accueil au moment de la réévaluation. Nous spécifierons les situations où il s'agit des propres enfants de la famille d'accueil.

L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS PARENTALES :

Fonction de protection	Le parent d'accueil assure les besoins de base à l'enfant : soins de santé, alimentation, habillement, hygiène, garde, surveillance et protection contre l'abus. L'ensemble de ces gestes procure à l'enfant la sécurité et il favorise son développement.
Fonction d'éducation	Le parent d'accueil transmet des valeurs à l'enfant, l'oriente dans ses choix, le guide, etc. Cela permet à l'enfant de faire des choix de façon responsable et personnelle et d'établir les bases requises à la vie avec les autres.
Fonction d'autorité	Le parent d'accueil impose à l'enfant des normes, des règles, des interdits. Ces balises, si elles sont faites avec constance et cohérence, amènent l'enfant à accepter les normes d'éducation.
Fonction d'affection	Le parent d'accueil traduit à l'enfant, l'acceptation et l'affection qu'il a pour lui et ce, d'une façon concrète et sentie. Cela donne à l'enfant le sentiment qu'il est aimé, donc qu'il est aimable.
Fonction d'identification	Le parent d'accueil est un bon exemple pour l'enfant et il met à la disposition de ce dernier des modèles épanouissants. Cela permet à l'enfant de construire son identité.

Liste des secteurs de fonctionnement et des items observés

ITEMS		PAGES
MILIEU DE VIE		
1.	Propreté et entretien de la maison	14
2.	Ameublement ou accessoires	15
3.	Espace intérieur	16
4.	Sécurité du milieu	17
5.	Accessibilité des jeux et des loisirs	18
FONCTION DE PROTECTION		
6.	Soins de santé et de prévention	19
7.	Alimentation	20
8.	Hygiène corporelle et vestimentaire	21
9.	Condition des vêtements	22
10.	Surveillance et supervision selon l'âge	23
FONCTION D'ÉDUCATION		
11.	Attentes et exigences envers l'enfant	24
12.	Stimulation et encouragement de l'enfant	25
13.	Pratiques éducatives	26
14.	Capacité à entendre l'opinion de l'enfant	27
15.	Utilisation de l'allocation financière	28
FONCTION D'AUTORITÉ		
16.	Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant	29
17.	Discipline causant de la douleur physique	30
18.	Discipline entraînant des privations physiques	31
19.	Discipline impliquant des restrictions physiques	32
20.	Discipline ayant des impacts d'ordre psychologique	33
FONCTION D'AFFECTION		
21.	Manifestation d'affection	35
22.	Démonstration d'intérêt	36
23.	Attention portée aux besoins émotifs de l'enfant	37
24.	Développement de l'estime de soi de l'enfant	38
25.	Intérêt porté aux réalisations de l'enfant	39
FONCTION D'IDENTIFICATION		
26.	Intégration de l'enfant à la famille	40
27.	Mode de vie	41
28.	Respect de l'intimité et des frontières	42
29.	Définition des rôles	43
30.	Modèle d'identification	44

ITEMS		PAGES
COLLABORATION AVEC LA FAMILLE NATURELLE		
31.	Respect des sentiments de l'enfant pour sa famille naturelle	45
32.	Attitudes de la famille d'accueil face à la famille naturelle	46
33.	Respect des contacts de l'enfant avec sa famille naturelle	47
34.	Travail avec la famille naturelle	49
35.	Frontières avec la famille naturelle	50
COLLABORATION AVEC L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT		
36.	Collaboration avec le milieu scolaire ou de garde	51
37.	Collaboration avec d'autres professionnels	52
38.	Loisirs pratiqués à l'extérieur de la famille	53
39.	Contacts avec des amis	54
40.	Fonctionnement social	55
COLLABORATION AVEC L'INTERVENANT DE L'ENFANT		
41.	Partage des observations sur l'enfant	56
42.	Lecture de la problématique de l'enfant	57
43.	Motivation à collaborer à résoudre les problèmes	58
44.	Coopération avec les services	59
45.	Demande de support pour répondre aux besoins de l'enfant	60
COLLABORATION AVEC L'INTERVENANT RESSOURCES		
46.	Partage des informations	61
47.	Reconnaissance des problèmes	62
48.	Motivation à résoudre les problèmes	63
49.	Coopération avec les services (Plan de supervision)	64
50.	Demande de support pour répondre aux besoins de l'enfant	65

1. Introduction

La reconnaissance de personnes à titre de famille d'accueil en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* entraîne de lourdes responsabilités pour celles-ci, puisqu'elles accueillent les enfants qui leur sont confiés par l'établissement afin de répondre à leurs besoins spécifiques tout en leur procurant des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial.

Reconnaître des personnes à titre de famille d'accueil représente aussi une lourde responsabilité pour les Centres jeunesse de la Montérégie et la Directrice de la protection de la jeunesse. En effet, si les Centres jeunesse de la Montérégie demeurent en premier lieu responsables du choix et du suivi professionnel de la ressource de type familial, la Directrice de la protection de la jeunesse en vertu des responsabilités qui lui sont confiées de par la *Loi sur la protection de la jeunesse* doit voir à ce que l'hébergement s'effectue dans des conditions adéquates.

Le document que nous vous proposons ici vise à supporter chacun de ces acteurs dans l'exercice de ses responsabilités, tout en assurant :

- l'application du *Protocole sur les garanties minimales de protection à assurer aux jeunes usagers des Centres jeunesse de la Montérégie*;
- le respect des droits des enfants et à éviter toutes situations de lésion de droits;
- le respect du cadre légal régissant le placement des enfants en famille d'accueil ou des ordonnances émises par la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure ordonnée, et
- le respect du *Règlement sur les modalités d'application de la prestation sécuritaire de services de santé et services sociaux aux usagers*.

Ce document a été conçu dans l'optique d'aider les intervenants assignés au suivi des familles d'accueil à l'étape de réévaluation, à objectiver leur jugement, à partir de critères précis, mesurables et exempts de subjectivité. L'étape de réévaluation fait partie d'un processus de suivi beaucoup plus large qui inclut l'évaluation, l'accréditation, le suivi et la réévaluation des familles d'accueil. Ce document doit donc être juxtaposé aux documents suivants :

- Formulaire de réévaluation
- Feuille de cotation
- Plan de supervision

Un grand merci à toutes les familles d'accueil et à tous les intervenants qui ont contribué par leur dévouement et leur expérience à enrichir ce document d'exemples concrets tirés de la vie quotidienne.

Ce sont parfois des évènements extraordinaires, toujours réels, quelquefois difficiles, mais ce sont tous des éléments très utiles à l'intervenant qui a pour tâche de réévaluer la famille d'accueil au-delà de sa propre subjectivité et à partir de critères précis et mesurables.



2. Présentation de l'outil

Ce document est largement inspiré de l'ICBE¹ particulièrement en ce qui concerne la méthode des intervalles successifs.

La famille d'accueil est réévaluée selon 50 items (cf. page ii) qui sont divisés en quatre niveaux de rendement, que l'on va coter de 4 (supérieur) à 1 (inadéquat). Chacun de ces niveaux présente des critères observables, des exemples de situations, des comportements, des attitudes. Ces items sont eux-mêmes regroupés dans 10 secteurs de fonctionnement, lesquels sont rassemblés en trois sphères d'observation.

La cote de réévaluation pour les niveaux de rendement signifie :

4) Rendement supérieur (de 86 à 100 points)

C'est le plus haut niveau que peut atteindre la famille d'accueil.

Un rendement supérieur **4** indique que la famille d'accueil possède un haut niveau de connaissances, des habiletés parentales supérieures à la moyenne et des attitudes exceptionnelles pour répondre aux besoins de l'enfant, en tenant compte des capacités et des limites de ce dernier, et ce, tout en préservant l'intégrité de sa propre cellule familiale. En plus, la famille prend des mesures de prévention pour que l'enfant ait des conditions optimales de réponse à ses besoins.

La famille d'accueil devance ce qui va se produire, elle innove dans son approche. Elle établit des liens fiables et fonctionnels avec la famille naturelle, elle assiste l'intervenant dans sa tâche.

Tout en lui donnant la supervision requise, cette famille d'accueil jouit d'une grande autonomie dans la majorité des domaines.

Objectif de l'intervenant ressources dans le plan de supervision :

- **Tirer profit** de la compétence de la famille d'accueil en faveur de l'enfant et même parfois, pour les autres familles d'accueil moins expérimentées ou plus problématiques. **Faire attention** toutefois pour ne pas épuiser ou surcharger la famille d'accueil.
- La famille d'accueil est **proactive** avec l'intervenant responsable du dossier de l'enfant selon le plan de supervision, le P.I.F.A., et le P.S.I.

Les verbes qui figurent dans le plan de supervision devraient ressembler à : se charge de, s'investit, décide, établit les priorités, fait preuve de, invente, est cohérente, conduit,

¹ Manuel d'utilisation et d'interprétation de l'inventaire concernant le bien-être de l'enfant en lien avec l'exercice des responsabilités parentales.

exprime, imagine, influence, convainc, prend la responsabilité, détermine, gère, voit venir, devance, projette, planifie, etc.

3) Rendement conforme (de 61 à 85 points)

Un rendement conforme **3** indique que la famille d'accueil fait correctement ce qui lui est demandé, selon les attentes de l'établissement.

C'est une famille d'accueil qui possède des connaissances, habiletés, attitudes suffisantes pour répondre aux besoins de l'enfant qui lui est confié tout en recevant le support nécessaire des gens qui gravitent autour d'elle et de l'enfant : l'intervenant du SRF, l'intervenant responsable de l'enfant, les autres professionnels. L'enfant a une réponse adéquate à ses besoins.

Objectif de l'intervenant ressources dans le plan de supervision :

- **Maintenir les acquis.** On peut se fier à la famille d'accueil pour lui **faire faire** et **faire avec elle** des activités pour et autour de l'enfant, sachant qu'elle les fera généralement bien.
- C'est dans ce secteur que le plan de supervision, le P.I.F.A. et le P.S.I. deviennent de réels outils de travail entre les intervenants.

Les verbes qui figurent dans le plan de supervision devraient ressembler à : exécute, fait, emploie, exerce, se familiarise, collabore, se coordonne, suit le plan, s'implique, entreprend, partage, appelle, se réfère, témoigne, maintient, aide, etc.

2) Rendement faible (de 36 à 60 points)

Un rendement faible **2** indique que la famille d'accueil essaie de faire correctement ce qui lui est demandé selon les attentes de l'établissement pour répondre aux besoins de l'enfant. Ce dernier a une réponse partielle à ses besoins. Par ailleurs, la famille éprouve des difficultés sur certains points. Cela peut être dû à de l'inexpérience, à des limites au point de vue des connaissances, des habiletés ou des attitudes. Toutefois la famille est consciente de ces problèmes et elle est ouverte au changement.

Objectif de l'intervenant ressources dans le plan de supervision :

- En accompagnant la famille d'accueil, en la supportant, en lui indiquant la marche à suivre, l'intervenant ressources va **aider la famille d'accueil à faire les changements nécessaires** pour que l'enfant ait une réponse adaptée à ses besoins.

Toutes les situation de rendement faible doivent faire l'objet d'objectifs spécifiques du plan de supervision.

Les verbes qui figurent dans le plan de supervision devraient ressembler à : se documente, apprend, se forme, se conforme, suit, utilise le matériel mis à sa disposition, cherche à, essaie, expérimente, demande de l'aide, demande des conseils, répète les efforts, recherche, questionne, accepte, consent, continue, s'améliore, s'adapte, etc.

1) Rendement inadéquat (de 25 à 35 points)

C'est le plus bas niveau que peut atteindre la famille d'accueil.

Un rendement inadéquat **1** indique que la famille d'accueil ne fait pas correctement et de façon suffisante ce qui lui est demandé pour atteindre les attentes de l'établissement. L'enfant a une réponse insuffisante à ses besoins. La situation est de ce fait inacceptable et elle doit être corrigée rapidement.

Un rendement inadéquat peut être dû au fait d'un manque flagrant de la famille d'accueil en ce qui concerne ses connaissances, ses habiletés ou ses attitudes. Cela peut aussi être un rendement faible qui perdure, qui ne se règle pas, malgré les efforts qui ont été faits.

De plus, ces situations sont souvent contraires au respect du protocole sur les garanties minimales et elles placent parfois l'intervenant face à l'obligation de signaler.

***Toutes les situations d'un rendement inadéquat
doivent être transmises au chef SRF qui prendra position.***

Objectif de l'intervenant ressources dans le plan de supervision :

- **Corriger la situation.** L'intervenant ressources **supervise et contrôle** la participation de la famille dans le plan de supervision, le PIFA, et le P.S.I.

Les verbes qui figurent dans le plan de supervision devraient ressembler à : doit prendre conscience de, doit être sérieux, doit écouter, doit respecter les consignes, doit accepter, doit répondre, doit acquérir, doit produire, doit contrôler ses agirs, etc.



3. Procédures de cotation

- ▶ Le formulaire de cotation de la famille d'accueil, sous format Excel, sera bientôt accessible sur Intranet.
- ▶ Pour chacun des items, lire les énoncés en partant du niveau 1. Arrêter aussitôt que vous reconnaissez une situation. Si les exemples donnés ne s'appliquent pas textuellement à la situation de la famille d'accueil, chercher le sens général du niveau s'y rapprochant le plus, en ayant à l'esprit le degré de réponse aux besoins de l'enfant.
- ▶ Sur une échelle de 4 (supérieur) à 1 (inadéquat) coter, sur le formulaire, le niveau de rendement de la famille d'accueil. Ajouter des commentaires et ne pas oublier d'inclure autant les points forts que les points faibles.



4. Analyse des résultats

L'analyse se fait :

- **Par items.** Voir quels points en particulier représentent des forces à être utilisées, des difficultés à tenir compte ou des limites à changer.
- **Par secteurs.** Déterminer dans quel domaine s'orientera le plan de supervision. Ainsi une famille d'accueil peut bien performer quant aux fonctions de protection et d'éducation mais éprouver des difficultés au point de vue de l'autorité. Vérifier aussi quel item en particulier se démarque des autres et contribue à élever ou à abaisser la cote dans un secteur donné.
- **Par sphères d'observation.** Faire des liens entre ce qui appartient au milieu de vie de la famille d'accueil, à l'exécution des fonctions parentales et aux attitudes démontrées vis-à-vis les différents acteurs en présence.
- **Pour le fonctionnement global.** Situer la famille d'accueil par rapport à son rendement global. Ce résultat peut servir à comparer le rendement actuel de la famille d'accueil par rapport à des résultats obtenus l'année précédente. Il peut aussi servir pour fixer des objectifs mesurables à atteindre par rapport à l'année qui s'en vient.

Il est intéressant de constater que l'analyse de ces résultats peut être utile pour la famille d'accueil qui voit ses points forts et ses lacunes, pour l'intervenant de l'enfant afin de l'aider à élaborer son PIFA et pour l'intervenant ressources pour lui permettre d'orienter son plan de supervision.

L'analyse globale des résultats obtenus pour une région donnée peut aussi permettre aux gestionnaires des centres jeunesse et à l'Association des familles d'accueil de mettre en relief l'état des ressources du territoire, de prévoir les besoins de développement et d'organiser les services de support et de formation.

5. Tableau récapitulatif des résultats

LE RÉSULTAT SE SITUE	NIVEAU	OBJECTIFS VISÉS
Entre 86 et 100	<p>Le rendement est supérieur.</p> <p>Réponse aux besoins de l'enfant confié et prévention des problèmes.</p>	<p>Intérêt pour l'enfant confié.</p> <p>Dévouée entièrement à la tâche.</p> <p>Exemple à suivre.</p> <p>Objectif : Tirer profit de sa compétence</p>
Entre 61 et 85	<p>Le rendement est conforme et adéquat.</p> <p>Réponse aux besoins de l'enfant confié.</p>	<p>Bonne réponse aux besoins de l'enfant.</p> <p>Fait le travail exigé</p> <p>Connaissance des règles et procédures.</p> <p>Objectif : Maintenir les acquis.</p>
Entre 36 et 60	<p>Le rendement est faible.</p> <p>Réponse partielle aux besoins de l'enfant confié.</p>	<p>Des forces mais des faiblesses.</p> <p>Besoin d'accompagnement.</p> <p>Objectif : Aider à faire les changements nécessaires.</p>
Entre 25 et 35	<p>Le rendement est inadéquat.</p> <p>Non-réponse aux besoins des enfants confiés.</p>	<p>Ne correspond pas aux normes de l'établissement.</p> <p>Objectif : Corriger la situation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une prestation sécuritaire de services. • Arrêter toute conduite inacceptable au sens du <i>Protocole sur les garanties minimales de protection des jeunes usagers des Centres jeunesse de la Montérégie.</i> • Faire cesser toute situation de compromission et de lésion de droits des enfants confiés à la Directrice de la protection de la jeunesse

6. Les 50 items observés selon les 10 secteurs de fonctionnement

4) SUPÉRIEUR

La maison est propre et très bien rangée; on y sent de bonnes odeurs. De plus le parent d'accueil trouve des moyens pour garder le ménage bien fait (espaces de rangement, casier à l'entrée pour les bottes, etc.). Il a prévu des espaces adéquats réservés pour les fumeurs. L'extérieur de la maison et le terrain sont bien entretenus.

Par ailleurs, si certains objets (jouets, livres) semblent à la traîne, c'est plutôt qu'ils indiquent la présence d'enfants et la pratique d'activités familiales.

Des valeurs d'ordre et de propreté sont prônées.

3) CONFORME

L'intérieur et l'extérieur de la maison sont propres et en ordre. Le ménage et la vaisselle sont faits régulièrement. Les activités de la vie quotidienne sont parfois prioritaires sur le ménage et par le fait même, certains objets peuvent être à la traîne (journal, livres, jouets, etc.) À l'extérieur, les excréments des animaux domestiques sont ramassés.

2) FAIBLE

Le ménage n'est pas fait régulièrement. Il y a de mauvaises odeurs occasionnelles. La vaisselle n'est pas faite à tous les jours. Des objets ou des saletés traînent parfois dans la maison ou sur le terrain et ceci parce qu'il y a eu une certaine négligence à les ramasser. Des gens se plaignent que la fumée de cigarettes les indispose.

OU

Le ménage est trop bien fait et les enfants peuvent à peine jouer de peur de le défaire.

1) INADÉQUAT

Le ménage n'est visiblement pas fait. Il y a de la saleté incrustée dans les pièces de la maison. On y voit des accumulations d'objets de toutes sortes à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison. On y constate la présence de vermine. De la vaisselle sale traîne partout dans la maison. Les lieux sont encombrés. On y sent de mauvaises odeurs persistantes ou une forte odeur de fumée de cigarettes. À l'extérieur, il y a continuellement des excréments d'animaux sur le terrain.

4) SUPÉRIEUR

L'ameublement et les accessoires de la maison (bureau, pupitre, tableau, ventilateur, etc.) sont en très bon état et fonctionnels. De plus, ils sont conçus pour répondre aux besoins de l'enfant et de la famille.

3) CONFORME

L'ameublement et les accessoires nécessaires à la vie quotidienne sont suffisants et en bonne condition pour assurer les routines et le confort habituel de la famille et de l'enfant.

2) FAIBLE

L'ameublement de base (lit, table, chaise, bureau, etc.) et les accessoires nécessaires à la vie quotidienne sont utilisables mais détériorés. Il manque certains items qui amélioreraient beaucoup le confort de l'enfant ou l'exécution des routines (pupitre, poubelle dans la chambre, ventilateur dans une pièce mal aérée, etc.)

1) INADÉQUAT

L'ameublement de base (lit, table, chaise, bureau, etc.) et les accessoires nécessaires à la vie quotidienne (appareils ménagers, vaisselle, serviettes, débarbouillettes, savon, produits hygiéniques) sont manquants ou inutilisables.

Le parent d'accueil discrimine l'enfant en ce qui concerne l'utilisation de pièces de l'ameublement ou d'accessoires qui devraient normalement être pour un usage commun.

4) SUPÉRIEUR

L'espace est largement suffisant pour toutes les activités individuelles et familiales. L'espace est géré par le parent d'accueil en fonction de besoins spécifiques de l'enfant (lieux d'intimité, espace de jeux commun, carré de sable pour les petits, etc.)

3) CONFORME

L'espace est adéquat c'est-à-dire, qu'il y a assez de place pour que les activités de la famille puissent se dérouler sans encombrement.

Par ailleurs, même si certaines activités doivent se dérouler dans la même pièce, devoirs sur la table de la cuisine par exemple, des arrangements sont habituellement pris pour que ça ne cause pas d'ennuis ni de conflits.

Enfin, au besoin, le parent d'accueil trouve généralement de la place pour le déroulement d'activités personnelles (lire, écouter de la musique, être seul, recevoir des parents ou des amis, etc.)

2) FAIBLE

Il y a un manque d'espace et le parent d'accueil éprouve des difficultés pour trouver des solutions afin de permettre l'exécution d'activités familiales et personnelles (lire, écouter de la musique, être seul, recevoir des parents ou des amis, etc.) Cela amène parfois des conflits.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne respecte pas les normes en ce qui concerne les chambres à coucher, les salles de bain, ce qui amène un manque d'intimité.

L'espace est insuffisant. Les membres de la famille doivent sans cesse partager les mêmes lieux, ce qui amène régulièrement des conflits. Les activités familiales ou personnelles ne peuvent pas se dérouler d'une façon ordonnée.

Le parent d'accueil discrimine l'enfant en ce qui concerne l'utilisation de l'espace intérieur. Par exemple, l'enfant n'a accès qu'à des espaces qui lui sont strictement réservés (1^{er} étage, douche) et n'a pas le droit d'aller dans certaines pièces de la maison (salle de jeux, salon, etc.) qui devraient normalement être d'un usage commun.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil prévient les situations dangereuses. Par exemple, il y a présence de détecteur de monoxyde de carbone, extincteur, échelle de secours.

De plus, le parent d'accueil a pris soin de montrer à l'enfant qui est en mesure de comprendre, comment se servir de ces appareils.

3) CONFORME

Le parent d'accueil offre généralement un milieu sécuritaire aux membres de la famille. Il range tous les objets dangereux dans des endroits prévus à cet effet (placard pour les produits toxiques et les outils, armoire fermée à clé pour les armes à feu, pharmacie, etc.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil place parfois l'enfant dans des situations non sécuritaires. Par exemple, il y a des prises de courant ou des fils électriques à découvert, des avertisseurs de fumée défectueux, une rampe d'escalier branlante. Toutefois aucun enfant n'a été blessé à cause de cette situation.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil place souvent l'enfant dans des situations de danger ou de négligence. Par exemple, il n'y a pas d'avertisseur de fumée, il n'y a pas de rampe d'escalier, pas de clôture autour de la piscine, un jeune enfant a un accès facile à une rivière, des armes à feu ne sont pas cadenassées, des médicaments et des produits toxiques sont accessibles, des objets dangereux ne sont pas remisés, de la vitre brisée et des morceaux de céramique coupants sont à la traîne. À cause de cela, un enfant s'est blessé ou est en danger de se blesser gravement.

** Il est à noter qu'en tout temps, les lieux doivent être conformes aux normes de sécurité et de salubrité reconnues en regard des locaux pour usage d'habitation domestique.*

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil possède un environnement où les jeux et les loisirs sont accessibles. De plus, il se montre créatif pour organiser des activités de jeux et de loisirs à proximité du foyer (jeux de toutes sortes, patinoire.)

3) CONFORME

Le parent d'accueil possède un environnement où les jeux et les loisirs sont généralement accessibles, c'est-à-dire à proximité du foyer. Par ailleurs, si les jeux et loisirs sont loins, des arrangements sont habituellement pris pour en assurer l'accès à l'enfant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil possède un environnement où les jeux et les loisirs sont difficilement accessibles à l'enfant et souvent le parent d'accueil ne prend pas les moyens pour lui en faciliter l'accès.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil possède un environnement où les jeux et les loisirs sont inaccessibles. Le parent d'accueil n'est habituellement pas disponible ou il refuse de transporter l'enfant à l'extérieur ou à lui fournir des jeux à la maison.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil donne les soins de santé et de prévention sur une base régulière. Il offre un suivi rigoureux des rendez-vous avec les professionnels de la santé. De plus, le parent d'accueil porte attention aux malaises que l'enfant pourrait démontrer.

De plus, il le renseigne et lui transmet des valeurs de bonne santé.

3) CONFORME

Le parent d'accueil s'assure que l'enfant a un suivi adéquat concernant les soins de santé et dentaire.

Le parent d'accueil fait faire un bilan de santé une fois par année, même si l'enfant n'est pas malade.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine négligence à faire le suivi médical et dentaire suffisant. Il attend qu'un problème se produise avant d'agir.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne fait pas le suivi des soins médicaux requis dans la situation d'un enfant qui s'est blessé ou qui a été malade. Il n'administre pas ou ne supervise pas la prise de médicaments.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil prépare des repas variés, appropriés à l'âge de l'enfant et équilibrés au plan nutritionnel.

De plus, le parent d'accueil montre à l'enfant qui en est capable, comment se faire à manger et il lui transmet des valeurs de bonne alimentation.

3) CONFORME

Le parent d'accueil fait habituellement des repas variés et équilibrés au plan nutritionnel. L'alimentation est bonne. La nourriture est suffisante.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine négligence au plan alimentaire. De ce fait, les repas sont peu variés ou peu équilibrés au plan nutritionnel. Régulièrement ce n'est pas le parent d'accueil qui prépare le repas et l'enfant doit se débrouiller seul.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil donne un régime alimentaire pauvre. Souvent les repas ne sont pas équilibrés ou ils sont sautés. Souvent l'enfant doit se débrouiller seul pour préparer son repas et le parent d'accueil n'exerce alors aucune supervision.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil se préoccupe que l'enfant se lave ou soit lavé quotidiennement et qu'il sente bon. Il trouve des solutions pour aider ou encourager un enfant qui démontre des difficultés à ce sujet.

De plus, le parent d'accueil transmet à l'enfant des valeurs de propreté et de bonne tenue vestimentaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil voit à ce que l'enfant se lave ou soit lavé sur une base régulière et qu'il soit propre.

Les vêtements sont propres et changés régulièrement. Les sous-vêtements sont changés à tous les jours.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine négligence sur ce plan. Parfois l'enfant présente des signes de malpropreté : cheveux, dents, linge sale. Il dégage parfois de mauvaises odeurs.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne s'occupe pas de l'hygiène corporelle et vestimentaire de l'enfant. Celui-ci est généralement sale et il dégage souvent de mauvaises odeurs.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fournit à l'enfant, dans la majorité des cas, des vêtements adaptés aux saisons et aux circonstances. Ils sont en bonne condition et l'enfant en possède suffisamment pour qu'il puisse se changer régulièrement.

De plus, le parent d'accueil montre à l'enfant qui est en mesure de comprendre, comment faire un choix judicieux de vêtements selon les circonstances. Il l'aide à faire la différence entre un vêtement fonctionnel et un vêtement seulement « à la mode » mais pas très fonctionnel ni adapté aux circonstances.

3) CONFORME

Le parent d'accueil fournit à l'enfant des vêtements essentiels qui sont adaptés aux saisons et aux circonstances. Il y a assez de vêtements pour que l'enfant puisse se changer régulièrement.

Même si les vêtements ne sont pas neufs, ils sont en assez bonne condition et ils vont bien à l'enfant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil laisse l'enfant porter, à l'occasion, des vêtements qui ne sont pas adaptés aux saisons et aux circonstances. Parfois, les vêtements tardent à être fournis ou réparés.

Il y a achat de vêtements usagés la plupart du temps.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne procure pas à l'enfant les vêtements essentiels ou ceux-ci ne sont pas adaptés aux saisons ni aux circonstances. De ce fait, il arrive que l'enfant ait froid, soit mouillé, etc. ou se fasse ridiculiser ou rejeter par les autres à cause de sa tenue vestimentaire.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil surveille tout le temps un jeune enfant. Il prévient les accidents. Il supervise les activités des adolescents, il connaît leurs milieux de vie.

De plus, il est conscient que certains adolescents sont manipulateurs et il fait correctement des vérifications (*check point.*) Au besoin, par rapport à des jeunes plus téméraires dans la pratique de sports dangereux, il exerce encore plus de contrôle et de supervision.

3) CONFORME

Le parent d'accueil exerce une surveillance correcte et appropriée au jeune enfant à l'intérieur et à l'extérieur de la maison.

La supervision des allées et venues des adolescents, de leurs activités et de leurs fréquentations est adéquate (où ils sont, avec qui, ce qu'ils font, heures de retour, etc.)

Pour certains sports, l'emploi du casque, des genouillères, etc. est encouragé.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil laisse parfois un jeune enfant sans surveillance et un adolescent sans supervision. Toutefois, aucun incident grave n'est survenu à cause de ces situations.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil laisse régulièrement un jeune enfant sans surveillance et un adolescent sans supervision. Des problèmes sont survenus à cause de ces situations.

** Il est à noter que le parent d'accueil assume par délégation tacite l'exercice de certains attributs de l'autorité parentale et qu'à ce titre il se doit d'agir en bon père de famille en regard de ses responsabilités au sens du Code civil du Québec.*

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil possède des connaissances spécifiques sur le développement de l'enfant et des problématiques rencontrées. Il ajuste ses exigences en conséquence et ce, en rapport avec les forces et les limites particulières de chacun des enfants.

Il est très soucieux d'améliorer ses compétences pour qu'elles correspondent aux changements qui surviennent chez l'enfant en évolution.

3) CONFORME

Le parent d'accueil possède une assez bonne connaissance du développement des enfants en général et des problématiques.

Le parent d'accueil est réaliste dans ses exigences. Par exemple, les demandes qu'il fait à l'enfant sont ajustées aux forces et aux limites de ce dernier.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil a tendance à traiter tout le monde pareil sans tenir compte des écarts de développement des enfants, des forces et des limites particulières à chacun. Cela peut être dû au fait d'un manque d'expérience ou d'une méconnaissance des problématiques et du développement de l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil est irréaliste dans ses attentes et il a des exigences déraisonnables par rapport aux capacités, aux limites ou à la situation de l'enfant. Il éprouve de grandes difficultés à voir les différences individuelles entre les enfants ou à ajuster ses exigences par rapport à un enfant qui passe d'un stade de développement à un autre. Il traite tout le monde de la même façon.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fait un effort quotidien pour stimuler l'enfant afin qu'il se développe ou comble ses retards. Il est créatif et innove dans ses moyens de l'aider dans ses apprentissages. Il l'encourage dans ses efforts. Par exemple, il participe à certaines activités collectives avec lui (patinage, soccer, quilles, etc.)

Le parent d'accueil inculque à l'enfant des valeurs de persévérance et du travail bien fait.

Tenant compte des capacités et des limites de l'enfant, le parent d'accueil lui apprend à se protéger lui-même dans des situations de compromission concernant sa sécurité et encourage son développement.

3) CONFORME

Le parent d'accueil répond aux besoins de stimulation de l'enfant et il l'encourage dans ses efforts. Par le fait même, il lui fournit des occasions pour apprendre, même s'il n'est pas sollicité par ce dernier pour le faire.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil préfère que l'enfant apprenne de lui-même. Il ne persévère pas dans ses efforts pour aider un enfant dans une activité éducative.

Le parent d'accueil ne laisse pas un enfant faire l'exploration de son environnement de peur qu'il ne dérange, défasse le ménage, brise des choses, etc.

Le parent d'accueil donne un accès illimité à l'enfant à des jeux à l'intérieur de la maison pour ne pas l'avoir à proximité (ordinateur toute la journée.)

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de voir les besoins de l'enfant et ne l'encourage pas. Par exemple, pas d'aide aux devoirs pour les enfants plus vieux, très peu de jeux, pas d'échanges ou d'activités favorisant l'apprentissage.

Le parent permet ou force l'enfant à sortir à tous les soirs, sans trop s'enquérir de ses activités et fréquentations pour ne pas l'avoir à proximité.

Le parent d'accueil freine l'enfant dans ses apprentissages ou le décourage de participer à certaines activités éducatives ou sportives parce que cela lui demanderait un peu de temps, d'argent, des déplacements, etc.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil guide l'enfant dans le développement de comportements appropriés. Il favorise le renforcement positif. Il recadre les échecs pour maintenir la valorisation de l'enfant. Par exemple, il valorise les efforts de l'enfant plutôt que les résultats obtenus.

3) CONFORME

Le parent d'accueil accompagne l'enfant dans ses apprentissages. Il l'encourage à développer des comportements adéquats et il désapprouve les comportements inappropriés.

Il s'informe de ses progrès.

2) FAIBLE

Souvent c'est l'enfant qui prend l'initiative sur le parent d'accueil et ce dernier le suit sans trop réagir à ce qui se passe ou il est incapable de dire non. Il se désintéresse parfois des exigences liées à son rôle. Il manque de cohérence et de continuité. Toutefois, les comportements ou les demandes de l'enfant ne sont pas trop inadéquats et *lourds de conséquences*.

1) INADÉQUAT

Même si les comportements ou les demandes de l'enfant sont inadéquats et *lourds de conséquences*, le parent d'accueil le suit et n'est pas capable de dire non. L'enfant *a un pas d'avance* sur le parent.

Le parent d'accueil se désintéresse complètement ou refuse de jouer son rôle sur ce point et il laisse l'enfant à lui-même.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil sollicite l'opinion de l'enfant. Souvent il décode correctement les messages non verbaux émis par l'enfant.

Le parent d'accueil aide l'enfant à cheminer face à un point de vue erratique. Il se sent à l'aise lorsque l'enfant questionne son point de vue et est capable de se remettre en question lorsque c'est indiqué.

3) CONFORME

Le parent d'accueil écoute l'enfant lorsqu'il exprime son opinion et lorsque c'est possible, il la respecte.

Le parent d'accueil se montre patient pour écouter l'opinion d'un enfant qui est plus timide ou qui éprouve des difficultés à s'exprimer.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil n'écoute pas l'enfant ou il n'accorde généralement pas d'importance à son opinion.

Le parent d'accueil écoute l'opinion de l'enfant mais c'est plutôt par intérêt anecdotique ou pour mieux émettre, tout de suite après, son point de vue à lui.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil empêche l'enfant d'exprimer son opinion ou il reprend l'enfant lorsque ce dernier tente d'exprimer son point de vue ou il invalide constamment l'opinion de l'enfant.

Le parent d'accueil écoute l'opinion de l'enfant, mais généralement, c'est pour mieux le piéger avec les informations obtenues.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil utilise l'allocation financière au profit de l'enfant plus jeune ou il la donne à l'adolescent pour des activités éducatives. Le parent d'accueil éduque l'enfant aux valeurs d'économie et de bonne gestion d'un budget. Par exemple, le parent d'accueil ouvre un compte conjoint avec l'enfant. Il participe financièrement aux activités plus coûteuses et parascolaires de l'enfant.

3) CONFORME

Le parent d'accueil utilise l'allocation financière au profit de l'enfant plus jeune ou il la donne à l'adolescent.

Les achats sont habituellement faits à bon escient.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil n'utilise souvent pas l'allocation financière au profit de l'enfant plus jeune. Si elle est donnée à l'adolescent, c'est souvent cause de conflits. Par exemple, le parent d'accueil punit constamment l'adolescent en lui coupant son argent de poche ou il oblige l'adolescent à payer pour des choses lui étant normalement dévolues.

Le parent d'accueil donne l'allocation financière à l'adolescent, mais il ne le guide pas dans l'administration d'un petit budget et de ce fait, l'argent est la plupart du temps gaspillé à mauvais escient : achat de bonbons, dons à des amis, etc.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil n'utilise aucune allocation financière au profit de l'enfant plus jeune ou il ne la donne pas à l'adolescent.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil possède des connaissances spécifiques sur le développement de l'enfant et sur les besoins d'encadrement et de supervision de ce dernier. Il prend des trucs qui marchent pour exercer sa discipline et se montre inventif sur les façons d'intervenir. Il démontre des habiletés pour percevoir si la règle devient inefficace et pour l'ajuster selon les situations.

De plus, il est très soucieux d'améliorer ses compétences pour qu'elles correspondent aux changements qui surviennent chez l'enfant en évolution.

3) CONFORME

Le parent d'accueil démontre de bonnes habiletés à jouer son rôle d'autorité. Il agit avec constance et cohérence.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil exerce le même mode de discipline dans toutes les occasions et pour tous les enfants, sans discernement. Par exemple, il ne tient pas compte de l'écart d'âge des enfants ou de situations particulières. Parfois, il y a de l'injustice dans le traitement d'un enfant par rapport à un autre.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne reconnaît pas les besoins d'encadrement et de supervision des enfants ou ne démontre pas d'habiletés à jouer son rôle d'autorité.

L'application de la discipline est gouvernée par l'impulsivité ou l'humeur du moment. De ce fait, il y a de l'inconstance et de l'incohérence dans les règles à la maison.

Le parent d'accueil n'exerce pas de discipline. À la maison, c'est le laisser faire.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil n'utilise jamais et désapprouve la discipline entraînant de la douleur physique à l'enfant.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

De plus, le parent d'accueil décode et est sensible aux situations dans lesquelles l'enfant a pu se retrouver. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil n'utilise pas des méthodes entraînant de la douleur physique à l'enfant pour exercer son autorité.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil utilise exceptionnellement la discipline physique ne causant pas de blessure ou une grande douleur à l'enfant. Son but premier n'est pas de faire mal à l'enfant, mais de contrôler son comportement et de lui marquer sa désapprobation. Toutefois, le parent d'accueil est ouvert pour apprendre d'autres moyens pour exercer son rôle d'autorité.

Le parent d'accueil ne permet pas à d'autres personnes d'utiliser la discipline causant de la douleur physique à l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil utilise régulièrement la discipline causant de la douleur physique à l'enfant pour marquer sa désapprobation ou pour contrôler le comportement de l'enfant. Son intention est aussi de lui faire mal. Par exemple, l'enfant est frappé, mordu, le bébé est brassé, tapé, etc. et cela lui cause une douleur physique.

Le parent d'accueil permet à d'autres personnes d'utiliser la discipline causant de la douleur physique à l'enfant.

Le parent d'accueil n'exerce aucune forme de discipline à la maison. (Le résultat de l'item 16 : *Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant* est 1.)

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil n'utilise jamais et désapprouve la discipline entraînant des privations physiques à l'enfant.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

De plus, le parent d'accueil décode et il est sensible aux situations dans lesquelles l'enfant a pu se retrouver. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil ne prive pas l'enfant de réponse à ses besoins essentiels pour exercer son autorité.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil utilise exceptionnellement la discipline entraînant des privations physiques à l'enfant ne causant pas de grands torts à ce dernier. Son but premier n'est pas d'affamer l'enfant, de l'assoiffer ou de lui nuire, mais de contrôler le comportement de l'enfant et de lui marquer sa désapprobation. Toutefois, le parent d'accueil est ouvert pour apprendre d'autres moyens pour exercer son rôle d'autorité.

Le parent d'accueil ne permet pas à d'autres personnes d'utiliser la discipline entraînant des privations physiques à l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil utilise régulièrement la discipline entraînant des privations physiques à l'enfant.

Par exemple, il prive l'enfant de nourriture et d'eau, il le laisse geler ou sous la pluie, il l'empêche d'aller à la toilette, il le fait travailler au-delà de ses forces, il l'empêche de prendre ses médicaments ou de se soigner.

Le parent d'accueil permet à d'autres personnes d'utiliser la discipline entraînant des privations physiques à l'enfant.

Le parent d'accueil n'exerce aucune forme de discipline à la maison. (Le résultat de l'item 16 : *Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant* est 1.)

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil n'utilise jamais et désapprouve la discipline impliquant des restrictions physiques à l'enfant.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

Le parent d'accueil décode et il est sensible aux situations dans lesquelles l'enfant a pu se retrouver. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil n'enferme pas l'enfant, ni l'attache, ni le restreint indûment pour exercer son autorité.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil utilise exceptionnellement la discipline impliquant des restrictions physiques à l'enfant ne lui causant pas d'atteinte grave à sa liberté. Son but premier n'est pas d'enfermer l'enfant, de l'isoler indûment ou de lui nuire, mais de contrôler le comportement de l'enfant et de lui marquer sa désapprobation. Toutefois, le parent d'accueil est ouvert pour apprendre d'autres moyens pour exercer son rôle d'autorité.

Le parent d'accueil ne permet pas à d'autres personnes d'exercer la discipline impliquant des restrictions physiques à l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil utilise régulièrement la discipline impliquant des restrictions physiques importantes à l'enfant.

Par exemple, l'enfant est enfermé dans sa chambre plusieurs heures, il est privé d'aller à l'extérieur plusieurs jours, il est attaché ou enfermé dans un endroit noir. L'enfant est ainsi privé de sa liberté, il est isolé.

Le parent d'accueil permet à d'autres personnes d'utiliser la discipline impliquant des restrictions physiques à l'enfant.

Le parent d'accueil n'exerce aucune forme de discipline à la maison. (Le résultat de l'item 16 : *Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant* est 1.)

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil n'utilise jamais et désapprouve la discipline ayant des impacts d'ordre psychologique sur l'enfant.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

Le parent d'accueil décode et il est sensible aux situations dans lesquelles l'enfant a pu se retrouver. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil n'utilise pas de discipline ayant des impacts d'ordre psychologique sur l'enfant pour exercer son autorité.

Sur ce point, seulement des méthodes de discipline non violentes au point de vue physique ou psychologique sont utilisées (prendre le temps de discuter, faire un retour sur le comportement, donner un sens, enlever des privilèges, désapprobation verbale, etc.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil utilise à l'occasion la discipline ayant des impacts d'ordre psychologique sur l'enfant, ne causant toutefois pas de dommages importants à l'enfant. Son but premier n'est pas d'intimider l'enfant, de l'apeurer ou de lui nuire, mais de contrôler son comportement et de lui marquer sa désapprobation.

Le parent d'accueil fait usage de manipulation pour tromper l'enfant ou utilise fréquemment un tiers pour punir l'enfant : « Ton T.S. va te changer de famille d'accueil. »

Le parent d'accueil ne permet pas à d'autres personnes d'utiliser la discipline ayant des impacts d'ordre psychologique sur l'enfant.

Fonction d'autorité – Discipline ayant des impacts d'ordre psychologique (suite)

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil utilise régulièrement la discipline ayant des impacts d'ordre psychologique, causant des dommages importants à l'enfant. Le parent d'accueil ridiculise l'enfant, il le dénigre et il expose ses défauts aux autres.

Le parent d'accueil crie et sacre après l'enfant.

Le parent d'accueil fait usage de chantage émotif ayant des conséquences graves ou comportant des menaces. Par exemple, retour dans sa famille naturelle abusive, placement en centre d'accueil fermé, etc.

Le parent d'accueil permet à d'autres personnes l'utilisation de discipline ayant des impacts d'ordre psychologique sur l'enfant.

Le parent d'accueil n'exerce aucune forme de discipline à la maison. (Le résultat de l'item 16 : *Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant* est 1.)

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil accepte l'enfant et il lui offre spontanément son affection. De plus, il reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver un enfant victime d'un rejet affectif grave, de l'aider et de le référer à son intervenant si c'est nécessaire.

Le parent d'accueil sait se positionner face à des sollicitations de contacts physiques inappropriés initiés par l'enfant qui a pu être victime d'abus sexuels, par exemple. Il reconnaît ces manifestations, refuse d'y donner suite, éduque l'enfant sur une demande d'affection plus adéquate et il en parle avec l'intervenant.

3) CONFORME

Le parent d'accueil se montre affectueux envers l'enfant en gestes et en paroles, selon un bon dosage et un bon « timing. » Pour un enfant plus timide ou craintif, il l'encourage à faire des demandes d'affection d'une façon adéquate. S'il y a lieu, il partage cette responsabilité avec l'autre parent d'accueil lorsqu'un des deux éprouve des difficultés particulières ou des malaises.

Le parent d'accueil refuse les sollicitations de contacts physiques inappropriés initiés par l'enfant qui a pu être victime d'abus sexuel, par exemple. Il en parle avec les intervenants (enfant, ressources.)

2) FAIBLE

Le parent d'accueil est mal à l'aise pour donner de l'affection. Il reste neutre face aux demandes de l'enfant. Il n'y répond pas, mais ne repousse pas l'enfant non plus.

Le parent d'accueil est maladroit face à des sollicitations de contacts physiques inappropriés initiés par l'enfant qui a pu être victime d'abus sexuel, par exemple. Il n'y répond pas directement mais son attitude est ambiguë, ce qui amène une certaine confusion dans les relations du parent d'accueil avec l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil rejette ouvertement ou ridiculise l'enfant dans ses demandes d'affection prétextant, par exemple, que c'est « niais » ou que c'est au parent naturel de combler ce besoin.

Le parent d'accueil surcharge l'enfant de manifestations d'affection (caresses, collages, baisers) même si l'enfant est réfractaire à cela, en est *allergique* ou en a peur. Le parent d'accueil fait un mauvais dosage d'affection, use d'un mauvais « timing » ou cherche à combler ses propres besoins.

Le parent d'accueil profite des sollicitations de contacts physiques de l'enfant ou il feint de lui offrir de l'affection pour lui faire des attouchements et l'abuser sexuellement.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil s'intéresse à l'enfant et il sait comment le lui faire sentir.

Il découvre et fait sentir à l'enfant qu'il est unique en termes de qualités et d'intérêts spécifiques.

De plus, il reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver un enfant négligé. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil aime avoir l'enfant à proximité et s'occuper des tâches le concernant. Pour lui, ce n'est pas une corvée.

Il lui communique par-là, son intérêt pour lui.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil s'occupe majoritairement des tâches reliées à sa famille d'accueil. Même s'il manifeste un certain intérêt pour l'enfant, il éprouve aussi des difficultés pour parler de ce qui le caractérise en termes de qualités et d'aptitudes particulières.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil évalue l'enfant comme un moyen pour gérer une famille d'accueil rentable. Ce dernier est d'abord une source de revenus. Toute demande de l'enfant ou de l'intervenant (encouragement, accompagnement à une activité, achat de matériel, etc.) est refusée parce qu'elle requiert trop de dépenses ou d'efforts.

Le parent d'accueil ignore constamment l'enfant ou ne peut pas nommer ce qui caractérise un enfant en particulier.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil connaît bien les besoins de l'enfant sur ce plan et il y répond toujours avec finesse. Il va chercher par toutes sortes de moyens, l'expression du vécu émotif de l'enfant, particulièrement si ce dernier est timide ou craintif. Il se montre inventif et patient.

Il reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles l'enfant négligé a pu se retrouver. Il est à l'écoute de ses besoins émotifs. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil donne l'importance voulue à l'expression du vécu émotif de l'enfant, il y répond généralement correctement et se sent à l'aise pour le faire.

S'il y a lieu, il partage cette responsabilité avec l'autre parent d'accueil lorsqu'un des deux éprouve des difficultés particulières ou des malaises.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil est manifestement mal à l'aise avec l'expression du vécu émotif de l'enfant ou il ne lui accorde pas toute l'importance voulue.

Le parent d'accueil n'ajuste pas toujours judicieusement ses interventions face à l'enfant. Par exemple, il questionne trop l'enfant, il banalise les sentiments éprouvés par l'enfant dans des situations dramatiques ou dramatise les événements courants de la vie.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil rejette ouvertement ou ridiculise l'enfant dans tout ce qui concerne l'expression de son vécu émotif.

Le parent d'accueil cherche à faire dire à l'enfant des choses qui concernent sa vie intime même si ce dernier n'est pas prêt à l'exprimer maintenant. Il se montre indiscret, malhabile et intrusif.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil connaît bien les besoins de l'enfant sur ce plan et il y répond toujours avec adresse. Le parent d'accueil est habile pour recadrer les défauts ou les difficultés de l'enfant d'une façon positive. Il lui donne le goût d'être fier de lui et il renforce son estime personnelle par plusieurs moyens.

Il reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver l'enfant ridiculisé, bafoué et victime de dénigrement. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil possède une assez bonne connaissance des besoins de l'enfant et il y répond généralement correctement. Par exemple, il ne le dénigre pas, ne le compare pas désavantageusement aux autres. Il voit les forces et les qualités de l'enfant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil n'accorde pas suffisamment d'importance à cet aspect de son rôle. Il ne sait pas vraiment ce que ce concept veut dire. Il n'ajuste pas toujours judicieusement ses interventions avec l'enfant. Il voit plus facilement les défauts de l'enfant, rapporte ses gaffes et éprouve des difficultés à valoriser l'enfant dans ses réussites ou ses efforts.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil rejette et refuse de considérer cet aspect de son rôle. Pour lui, un enfant c'est comme une chose qu'on doit dresser, c'est-à-dire blâmer pour ce qu'il fait de mal. Par exemple, le parent d'accueil ne voit que les côtés négatifs des comportements de l'enfant. Il dévalorise l'enfant plutôt que de discerner le comportement inadéquat. Par exemple, l'enfant qui a eu un mauvais résultat scolaire est un bon à rien, l'enfant qui a dit un mensonge est un menteur, etc. Il mésestime l'enfant, le méprise, le dénigre, et lui manque de respect.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil donne de la valeur aux réalisations de l'enfant et il souligne les bons coups de ce dernier. Il les exhibe et il s'en montre fier.

Le parent d'accueil reconnaît la situation d'un enfant négligé à qui on ne démontrait pas d'intérêt pour ses réalisations. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil voit et parle des réalisations de l'enfant. Il leur accorde la valeur et l'importance voulues. Par exemple, il peut afficher un dessin, placer un trophée en vue, demander à l'enfant de présenter aux autres ce qu'il a appris dans son cours de musique, etc.

2) FAIBLE

Souvent le parent d'accueil ne valorise pas ou ne dévalorise pas les réalisations de l'enfant. Il reste neutre à ce sujet. Il en prend connaissance mais n'émet aucun commentaire, positif ou négatif.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ridiculise, dévalorise ou compare désavantageusement les réalisations de l'enfant à celles d'un autre enfant.

Le parent d'accueil ne regarde jamais les réalisations de l'enfant et il ne lui permet pas de les conserver longtemps parce qu'elles prennent trop de place, par exemple.

Le parent d'accueil compare avantageusement les réalisations de l'enfant à celles des autres enfants dans le seul but de les rendre jaloux ou envieux.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil et toute la famille perçoivent et traitent l'enfant comme un membre à part entière de la famille. Il a droit aux mêmes privilèges et aux mêmes traitements spéciaux, par exemple à l'occasion des anniversaires. Par ailleurs, le parent d'accueil respecte les liens d'origine de l'enfant, il ne tente pas de s'accaparer l'enfant au détriment de sa famille naturelle. Il agit avec tact lorsqu'il présente l'enfant au voisinage, à des connaissances ou à d'autres personnes.

De plus, le parent d'accueil préserve l'intégrité de sa propre famille.

3) CONFORME

Le parent d'accueil et les membres de la famille immédiate accueillent et traitent bien l'enfant. Par ailleurs, ils établissent correctement et d'une façon qui reflète la réalité, la différence entre l'enfant placé et l'enfant de la famille d'accueil.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil et les membres de la famille immédiate perçoivent et traitent l'enfant comme « celui qui est placé en famille d'accueil. » Par rapport aux enfants naturels de la famille d'accueil, il a un statut particulier teinté d'une connotation négative.

Le parent d'accueil fait une place à l'enfant mais pas les autres membres de la famille. Il n'y a pas d'intégration dans la famille élargie.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil et les membres de la famille immédiate perçoivent et traitent constamment l'enfant d'une façon très différente. Par exemple, il y a des traitements discriminatoires concernant des repas et des espaces réservés, des pratiques éducatives, de l'utilisation de la discipline, de la démonstration d'affection, etc.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil donne de l'importance à cet aspect de la vie quotidienne et il établit des routines de vie avec constance et cohérence. En agissant ainsi, il donne à l'enfant l'occasion de construire une base solide pour son identité.

De plus, le parent d'accueil reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver l'enfant victime d'un mode de vie inadéquat. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire

3) CONFORME

Le parent d'accueil présente à l'enfant un mode de vie fonctionnel. Il fait un bon dosage entre les besoins et les activités agréables. Il y a un partage judicieux et équitable des tâches entre tous les membres de la famille.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil présente à l'enfant un mode de vie assez trépidant et parfois survolté. Par exemple, les routines de vie peuvent changer au jour le jour. Beaucoup d'activités sont organisées et ont lieu en même temps, mais rien n'est mené à terme.

L'enfant ne retient pas grand chose de ce qui lui arrive.

Le parent d'accueil présente à l'enfant un mode de vie non stimulant et ennuyant.

L'enfant est alors laissé à lui-même et il regarde passer le temps.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil présente à l'enfant un mode de vie désorganisé la plupart du temps. Il n'y a pas d'horaire d'établi. Pas de routine. Pas de planification. Manque flagrant d'encadrement. Chacun fait sa petite affaire. Il n'y a pas de priorité ou les priorités changent constamment.

L'enfant est oublié dans le brouhaha ou la non-stimulation et il peut se mettre en danger.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil et chacun des membres de la famille respectent les frontières et le besoin d'intimité des autres et de l'enfant en particulier.

De plus, le parent d'accueil renseigne l'enfant sur des notions de respect des autres et de soi-même, d'intimité et de pudeur. Il rétablit les frontières face aux sollicitations de contacts physiques inappropriés initiés par l'enfant qui a pu être victime d'abus sexuels, par exemple.

Il reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver un enfant ayant vécu des problèmes à ce sujet. Il l'aide et le réfère à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil et chacun des membres de la famille respectent les frontières et le besoin d'intimité des autres. L'enfant est autorisé à se retirer dans sa chambre lorsqu'il en a envie.

Le parent d'accueil refuse les sollicitations inappropriées d'un enfant qui manque de pudeur, par exemple. Dans cette situation, il en parle avec les intervenants (enfant, ressources.)

2) FAIBLE

Parfois le parent d'accueil ou un membre de la famille ne respecte pas les frontières et l'intimité de l'enfant sur un aspect qui ne comporte pas de conséquences graves. Cette situation se présente davantage par un manque de jugement que par une mauvaise intention. Cette personne ou l'enfant en éprouve des malaises.

Le parent d'accueil est maladroit face à des sollicitations inappropriées d'un enfant qui manque de pudeur, par exemple. Il n'y répond pas directement mais son attitude est ambiguë, ce qui amène une certaine confusion dans les relations du parent d'accueil avec l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ou un membre de la famille ne respecte pas les frontières et le besoin d'intimité de l'enfant par manque d'aménagement adéquat (pas de porte de chambre), d'espace (enfant couche dans le salon), d'indiscrétion manifeste. Le manque de jugement est flagrant et il peut y avoir apparence de mauvaises intentions.

Le parent d'accueil ou un membre de la famille profite d'un enfant qui présente des comportements inappropriés ou d'un manque de pudeur pour l'abuser sexuellement.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil connaît toute l'importance d'une bonne définition des rôles dans une famille pour donner à l'enfant l'occasion de construire son identité. En plus de bien s'identifier à son rôle face à l'enfant « On sait qui est le parent dans cette maison », il se préoccupe d'aider l'enfant à reprendre le rôle qui est le sien dans le cas où il y aurait eu confusion et inversion des rôles.

3) CONFORME

Chacun des deux parents d'accueil joue un rôle bien défini dans la famille et l'enfant est amené à jouer celui qui lui revient. Par exemple, un parent d'accueil s'occupe majoritairement de l'enfant tandis que l'autre s'occupe de tâches qui ne touchent pas directement l'enfant. Les rôles sont fonctionnels et complémentaires.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil vit parfois une certaine confusion dans l'accomplissement des rôles : « Des fois on ne sait plus trop qui mène à la maison. »

Le parent d'accueil est rigide dans l'accomplissement des rôles. Par exemple, c'est toujours le même parent d'accueil qui fait la même chose auprès de l'enfant alors que ce n'est pas très fonctionnel.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil présente une grande confusion des rôles ou manifestement il y a inversion des rôles à la maison. Par exemple, c'est un adolescent qui gère la maison, tout le monde s'occupe d'exercer l'autorité ou personne ne le fait. Il peut y avoir transfert de l'autorité aux enfants de la famille d'accueil qui ont le droit de contrôler, de punir, sans tenir compte des âges.

Un des parents d'accueil ou les deux sont manifestement absents pour jouer des rôles importants auprès de l'enfant, alors que c'est indiqué de le faire.

Un des deux parents d'accueil ne permet pas à l'autre de jouer des rôles importants auprès de l'enfant, il ne lui donne pas de place auprès de l'enfant, alors que c'est indiqué de le faire.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil se propose et met à la disposition de l'enfant des modèles d'identification épanouissants. Le parent d'accueil reconnaît et il est sensible aux situations dans lesquelles a pu se trouver l'enfant exposé à des modèles inadéquats, il est capable de l'aider et de le référer à son intervenant si c'est nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil se propose à l'enfant comme un modèle d'identification épanouissant, l'aidant de ce fait, à grandir et à bien se développer.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil vit parfois une certaine incohérence entre le modèle qu'il propose à l'enfant et le comportement qu'il lui démontre : « Fais ce que je dis, pas ce que je fais. »

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil présente ou expose l'enfant à un modèle d'identification inadéquat. Par exemple, le comportement du parent d'accueil est inapproprié : pertes de contrôle, impolitesse, grossièretés, invitations à la violence, défis des règles, des lois, des personnes en autorité, langage ordurier, usage de pornographie, consommation d'alcool, de drogue, etc.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil accompagne et respecte grandement l'enfant dans ses sentiments pour sa famille naturelle, ses rêves, ses hésitations, ses silences, etc. Il rassure aussi l'enfant face à des sentiments de colère ou d'abandon, par rapport à sa famille naturelle. Il tente de répondre à ses questions et il le réfère à son intervenant au besoin.

3) CONFORME

Le parent d'accueil écoute l'enfant dans son vécu émotif par rapport à sa famille naturelle. De plus, il reste neutre devant l'enfant qui vit des sentiments plus difficiles à la suite d'attitudes ou de comportements inadéquats du parent naturel pour en parler plutôt avec l'intervenant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil se montre souvent indifférent à ce que vit l'enfant concernant sa famille naturelle. Il laisse sentir à l'enfant qu'il aime autant ne pas s'en mêler.

Le parent d'accueil éprouve des difficultés à rester neutre devant l'enfant qui vit des sentiments plus difficiles à la suite d'attitudes ou de comportements inadéquats du parent naturel. Par ses réactions, il porte un jugement sur le parent, il banalise ou dramatise une situation, il biaise l'enfant dans ce qu'il faut qu'il ressente vis-à-vis sa famille naturelle.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ridiculise l'enfant par rapport à ses sentiments vis-à-vis sa famille naturelle. Il identifie l'enfant aux défauts de ses parents naturels. Il sème le doute, la désillusion, le désespoir, la peine, la colère, etc.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil respecte la famille naturelle, il ne la juge pas et il ne la dénigre jamais. De plus le parent d'accueil recadre devant l'enfant des comportements plus problématiques de la famille naturelle pour que l'enfant puisse conserver une image positive d'elle, laissant à l'intervenant le soin de ramener les faits à une plus juste réalité.

3) CONFORME

Le parent d'accueil démontre une capacité de rester neutre par rapport à la famille naturelle. Il ne la dénigre pas devant l'enfant. S'il ressent des sentiments négatifs par rapport à la famille naturelle, il en parle plutôt avec l'intervenant.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, le parent d'accueil fait la différence entre ses liens de parenté ou d'amitié avec le parent naturel et son rôle de famille d'accueil, évitant ainsi de placer l'enfant dans un conflit de loyauté.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil éprouve de la difficulté à rester neutre devant l'enfant même de façon temporaire. Aussi, il arrive que l'enfant entende ou se rende compte que sa famille naturelle est dénigrée ou invalidée par la famille d'accueil. Cela lui cause un certain malaise, de la peine, de la colère, etc.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, le parent d'accueil éprouve à l'occasion des difficultés à faire la différence entre ses liens de parenté ou d'amitié avec le parent naturel et son rôle de famille d'accueil, plaçant parfois l'enfant dans un conflit de loyauté.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil dénigre généralement et ridiculise la famille naturelle devant l'enfant. Tout comportement problématique de la part de la famille naturelle est immédiatement rapporté à l'enfant et le parent d'accueil identifie la faute à la personne : « Tu vois comment sont tes parents. » Il demande à l'enfant de prendre partie lui aussi contre la famille naturelle. Cette situation amène chez l'enfant, de la peine, de la confusion ou des conflits.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, lorsqu'il y a des *chicanes de famille*, le parent d'accueil ne fait pas la différence entre ses liens de parenté ou d'amitié avec le parent naturel et son rôle de famille d'accueil, plaçant ainsi l'enfant dans un conflit de loyauté.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil favorise les contacts de l'enfant avec sa famille naturelle selon le plan établi. Il encourage et aide l'enfant à visiter sa famille naturelle et il l'accueille à son retour de visite. Dans le cas où l'enfant ne pourrait pas (par suite d'empêchement ou d'interdiction) ou ne voudrait pas les voir ou les contacter, le parent d'accueil est à l'écoute de ses peurs et de ses hésitations.

Par ailleurs, le parent d'accueil intervient directement auprès de l'enfant qui se comporte devant lui d'une façon inadéquate avec le parent naturel (engueulade au téléphone par exemple), il lui montre comment agir autrement et il rapporte la situation à l'intervenant.

Le parent d'accueil accompagne, rassure, aide l'enfant qui s'ennuie de sa famille naturelle ou qui n'a pas le droit de les contacter.

3) CONFORME

Le parent d'accueil suit les directives de l'intervenant concernant les contacts de l'enfant avec sa famille naturelle.

Par ailleurs, le parent d'accueil intervient directement auprès de l'enfant qui se comporte devant lui d'une façon inadéquate avec le parent naturel (engueulade au téléphone par exemple) et il rapporte la situation à l'intervenant.

Il n'y a aucune collaboration prévue dans le plan d'intervention à la suite d'absence totale de la famille naturelle ou d'interdiction de contact par le Tribunal par exemple.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne favorise pas vraiment les contacts de l'enfant avec sa famille naturelle mais il ne s'en objecte pas ouvertement. Il arrive parfois qu'il mette des bâtons dans les roues de l'enfant ou de la famille naturelle pour se voir.

Le parent d'accueil permet occasionnellement à l'enfant de contacter sa famille naturelle contrairement à ce qui est convenu avec l'intervenant. Toutefois, cette situation ne met pas l'enfant face à un danger potentiel. L'intervenant doit faire des rappels à l'ordre.

Collaboration avec la famille naturelle – Respect des contacts de l'enfant avec sa famille naturelle (suite)

Le parent d'accueil n'intervient pas auprès de l'enfant qui se comporte devant lui d'une façon inadéquate avec le parent naturel (engueulade au téléphone, par exemple) et il ne rapporte pas toujours la situation à l'intervenant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil s'interpose généralement dans les modalités de contacts et ceux-ci sont sujets de conflits avec l'enfant, le parent naturel ou l'intervenant. Ce dernier doit rappeler le P.I.F.A., les ententes prises ou l'ordonnance. Il doit corriger la situation ou réparer les *pots cassés*. Cette situation met l'enfant face à un danger potentiel ou freine l'exécution du plan d'intervention.

Le parent d'accueil encourage l'enfant qui se comporte devant lui d'une façon inadéquate avec le parent naturel (engueulade au téléphone, par exemple.)

Le parent d'accueil prive l'enfant de la confidentialité de ses contacts avec ses parents en écoutant sur la ligne, en lisant son courrier, etc., dans le cadre de contacts qui ne sont pas supervisés.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil intervient correctement avec le parent naturel. De plus, par ses attitudes et ses comportements, il se propose comme un modèle parental adéquat et atteignable. Par exemple, avec des échanges avec le parent naturel, il lui donne des trucs pour intervenir auprès de son enfant, pour mieux le comprendre, pour avoir une attitude nouvelle, etc.

3) CONFORME

Le parent d'accueil collabore adéquatement selon le plan de travail établi. Dans certains cas, il peut démontrer des réticences à collaborer avec le parent naturel mais il est à l'aise pour reconnaître ses limites et en parler avec l'intervenant.

La situation ne s'applique pas parce qu'il n'y a aucune collaboration prévue au plan d'intervention à la suite d'absence totale de la famille naturelle ou d'interdiction de contact par le Tribunal par exemple.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne collabore pas vraiment avec le parent naturel, même si c'est indiqué de le faire, sans justification précise. Cela cause un certain malaise à l'enfant et à la famille naturelle.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de collaborer avec le parent naturel même s'il n'y a pas d'indication contraire à cet effet. Par exemple, il ne l'informe pas sur le vécu de l'enfant ou il donne des faits erronés causant des problèmes au parent naturel ou à l'enfant.

Le parent d'accueil intervient constamment avec le parent naturel, malgré des indications contraires. Il s'immisce dans le plan de travail de l'intervenant, outrepassant ainsi largement ce qui lui est permis ou demandé comme famille d'accueil. Cette situation amène de la confusion, des conflits, l'irrespect des mesures volontaires ou de l'ordonnance, etc.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil connaît son rôle par rapport à la famille naturelle et il l'explique correctement au parent naturel et à l'enfant qui est en mesure de comprendre. Il n'y a jamais de confusion entre le vécu de la famille d'accueil et celui de la famille naturelle. Il est à l'aise pour remettre les frontières à la bonne place, pour ne pas se laisser manipuler, acheter ou séduire, sans blâmer le parent naturel. Il demande de l'aide à l'intervenant avant que la situation ne s'envenime.

3) CONFORME

Le parent d'accueil démontre une bonne capacité pour ne pas se laisser envahir par la famille naturelle. Lorsqu'il y a danger de transgression des frontières, il se retire et fait appel à l'intervenant.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, le parent d'accueil fait la différence entre ses liens de parenté ou d'amitié avec le parent naturel et son rôle de famille d'accueil, évitant ainsi de placer l'enfant dans un conflit de loyauté.

La situation ne s'applique pas parce qu'il n'y a aucune collaboration prévue au plan d'intervention à la suite d'absence totale de la famille naturelle ou d'interdiction de contact par le Tribunal par exemple.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil permet parfois que les frontières entre la famille d'accueil et la famille naturelle soient transgressées. Cela peut être dû à un mauvais jugement ou à l'inexpérience. L'intervenant doit clarifier les frontières.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, le parent d'accueil éprouve à l'occasion des difficultés à délimiter assez clairement les frontières avec le parent naturel, plaçant parfois l'enfant dans un conflit de loyauté.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil n'établit pas de frontières entre la famille d'accueil et la famille naturelle et régulièrement surgissent des situations problématiques : confidences, prêts d'argent, achats de matériel, hébergement, etc. Cette situation amène des conflits fréquents dans lesquels est mêlé l'enfant.

Dans le cas d'une famille d'accueil spécifique, lorsqu'il y a des *chicanes de famille*, le parent d'accueil ne délimite pas les frontières avec le parent naturel, plaçant ainsi l'enfant dans un conflit de loyauté.

Le parent d'accueil fait alliance avec la famille naturelle contre l'intervenant psychosocial.

Collaboration avec l'environnement de l'enfant	36. Collaboration avec le milieu scolaire ou de garde
---	--

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fait un suivi régulier de l'enfant qui fréquente une garderie ou l'école. Il est attentif au vécu de l'enfant et il participe activement à tout ce qui est demandé lors des rencontres ou dans l'agenda, feuille de route. Il valorise l'instruction ou les activités de la garderie.

Il suscite chez l'enfant, qui doit bientôt aller à la garderie ou à l'école, le goût et la hâte de commencer et il dédramatise les sentiments de peur, d'abandon que l'enfant peut éprouver à ce sujet.

3) CONFORME

Le parent d'accueil s'informe du rendement et du comportement de l'enfant à la garderie ou à l'école. Il va habituellement chercher le bulletin scolaire et il discute avec les professeurs ou le responsable de la garderie.

Le parent d'accueil ne va pas chercher le bulletin mais il garde un contact régulier avec l'école par des téléphones, échanges de *petits mots* dans l'agenda. Il suit les conseils qui sont donnés.

La situation ne s'applique pas parce que l'enfant n'est pas d'âge scolaire ou il ne fréquente pas la garderie.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine indifférence vis-à-vis le vécu de l'enfant à la garderie ou à l'école ou des conseils que peuvent donner les éducateurs de la garderie ou les professeurs. C'est généralement l'intervenant de l'enfant qui doit servir d'intermédiaire entre la garderie, l'école et la famille d'accueil

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil n'accorde pas d'importance à ce que vit l'enfant à la garderie ou à l'école. Ce vécu est même dévalorisé. Il y a une nette démarcation entre ce qui se passe dans la famille d'accueil et ce qui arrive lorsque l'enfant est à la garderie ou à l'école. Les conseils du responsable de la garderie ou des professeurs ne sont pas pris en considération. Le parent d'accueil dénigre facilement ou contredit ce qui peut en provenir. Il ne prend pas d'information et ne va pas chercher le bulletin scolaire.

Collaboration avec l'environnement de l'enfant	37. Collaboration avec d'autres professionnels
---	---

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil prend l'initiative de s'informer auprès du médecin, éducateur, spécialiste, etc. Il accompagne l'enfant lorsque c'est requis et il encourage l'enfant à poursuivre les suivis amorcés. Des observations judicieuses sont rapportées à ces professionnels. Il y a une participation active face aux conseils qui sont prodigués et qui impliquent la famille d'accueil. Il y a respect de la confidentialité.

3) CONFORME

Le parent d'accueil collabore bien avec médecin, éducateur, spécialiste, etc. Par exemple, il sait ce que ces professionnels demandent à partir du bilan de santé, du plan d'intervention et il participe correctement.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine indifférence vis-à-vis le travail du médecin, éducateur, spécialiste, etc. et des conseils qui peuvent en émaner. C'est généralement l'intervenant de l'enfant qui doit servir d'intermédiaire entre le parent d'accueil et ceux-ci.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne juge pas important l'avis ou le travail du médecin, éducateur, spécialiste, etc. Il dénigre facilement ou contredit ce qui peut en provenir. Il questionne l'enfant sur le contenu des entrevues ou des consultations pour en retirer des éléments confidentiels entre l'enfant et son professionnel. Il décourage l'enfant d'aller consulter des professionnels.

Le parent d'accueil prive l'enfant de la confidentialité de ses contacts avec le médecin, l'éducateur, le spécialiste, etc., en écoutant sur la ligne, en lisant son courrier, etc., dans le cadre de contacts qui ne sont pas supervisés.

Collaboration avec l'environnement de l'enfant	38. Loisirs pratiqués à l'extérieur de la famille
---	--

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil favorise la pratique des activités de loisirs à l'extérieur de la famille. Il croit que c'est une bonne façon pour lui de socialiser et de se développer. Il encourage l'enfant pour qu'il persévère dans l'activité pour laquelle il s'est inscrit ou il est compréhensif et préoccupé pour un enfant qui connaît une baisse de motivation par gêne, peur de l'effort, etc.

3) CONFORME

Le parent d'accueil permet que l'enfant pratique des activités de loisirs à l'extérieur de la famille. Il connaît le fonctionnement de l'enfant sur ce plan.

Pour une raison justifiée (ex. : l'enfant est trop jeune, il n'a pas les capacités de la faire), la situation ne s'applique pas.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil se montre indifférent au fait que l'enfant pratique des activités de loisirs à l'extérieur de la famille. Il ne décourage pas l'enfant à faire des activités avec les autres, mais il ne l'encourage pas non plus. Il laisse cette responsabilité à d'autres personnes : intervenant psychosocial, famille naturelle, etc. Il ne l'accompagne généralement pas. Il ne vérifie pas le fonctionnement de l'enfant dans l'activité de loisirs.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil se montre réfractaire au fait que l'enfant pratique des activités de loisirs à l'extérieur de la famille. Par exemple, il refuse généralement de collaborer sur ce plan, alléguant que cela lui demande trop d'argent, de déplacements, d'énergie, etc.

Collaboration avec l'environnement de l'enfant	39. Contacts avec des amis
---	-----------------------------------

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil invite les amis de l'enfant à la maison. Il organise des petites fêtes pour souligner des événements spéciaux touchant spécifiquement l'enfant qui est placé.

En fait, il encourage l'enfant à avoir des amis parce qu'il croit que c'est une bonne façon pour lui de socialiser et de se développer.

3) CONFORME

Le parent d'accueil encourage l'enfant à avoir des amis.

Il accueille les amis à la maison adéquatement et il permet à l'enfant de visiter des amis.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil se montre plutôt indifférent au fait que l'enfant ait des amis. Il n'encourage pas la venue d'amis à la maison, il préfère que l'enfant visite les amis à l'extérieur.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse que des amis viennent à la maison et il défend à l'enfant de voir des amis à l'extérieur.

Collaboration avec l'environnement de l'enfant	40. Fonctionnement social
---	----------------------------------

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil se montre encourageant vis-à-vis l'enfant pour qu'il s'insère dans son environnement et qu'il adopte un bon fonctionnement social. Il croit que c'est une bonne façon pour lui de socialiser, de se développer et de prendre une part active dans la société.

De plus, il invite l'enfant à souscrire à des valeurs comme le respect des autres et des lieux publics, règles de politesse, etc.

Le parent d'accueil est sensible aux lacunes que l'enfant a pu vivre sur ce plan. Il offre sa contribution pour rééduquer l'enfant, l'aide à se comporter différemment et le réfère à son intervenant, si nécessaire.

3) CONFORME

Le parent d'accueil connaît le fonctionnement social de l'enfant et il l'encourage à avoir un bon comportement.

Dans les situations plus problématiques, il communique les difficultés à l'intervenant psychosocial.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil se montre indifférent en ce qui concerne le fonctionnement social de l'enfant. Par exemple, il ne vérifie pas le fonctionnement social de l'enfant. Il le laisse agir à sa guise même si le comportement est moyennement problématique et qu'il pourrait être amélioré. Il laisse cette responsabilité à d'autres personnes : intervenant psychosocial, famille naturelle, etc.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil se montre réfractaire en ce qui concerne sa contribution au bon fonctionnement social de l'enfant. Par exemple, il se fiche de ce que fait l'enfant ou il feint de ne pas s'en apercevoir. Il le laisse agir à sa guise même si le fonctionnement social est inadéquat (crises, vol, agressivité, infractions, etc.). Il refuse de lui montrer ce qu'est un comportement acceptable, il juge que c'est à l'intervenant ou au parent naturel de s'en occuper.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fait à l'intervenant de l'enfant un rapport exhaustif et pertinent sur le développement et les activités de l'enfant et de ses contacts avec sa famille.

Il tient un cahier de bord sur l'évolution de l'enfant, considérant que ces informations pourront être utiles à l'intervenant afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.

3) CONFORME

Le parent d'accueil connaît la situation de l'enfant et il fait un rapport à l'intervenant de l'enfant en donnant des exemples à partir d'observations.

Au besoin, il remplit des grilles d'observations même si, pour cela, il doit être aidé par l'intervenant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil donne peu d'information à l'intervenant de l'enfant sur la situation de ce dernier et celle de sa famille. C'est l'intervenant qui doit questionner. Même dans ce cas, le parent d'accueil répond par des généralités et il éprouve des difficultés à fournir des exemples concrets de comportements ou de situations vécus.

Le parent d'accueil juge par lui-même de ce qui est important de dire à l'intervenant de l'enfant, mais parfois ce dernier constate que des faits importants ont été oubliés. L'intervenant est souvent mis devant un fait accompli.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de donner de l'information à l'intervenant de l'enfant ou ne donne pas l'heure juste, cache ou déforme des événements. Il arrive qu'il fasse alliance avec l'enfant et la famille naturelle pour camoufler ou déformer des faits importants.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fait une bonne lecture des difficultés que vit l'enfant et il est sensible à sa détresse. Il possède des connaissances sur les problématiques plus pointues que peuvent vivre les enfants placés en famille d'accueil et il les met en lien avec la situation actuelle de l'enfant. Il reconnaît aisément que le placement en famille d'accueil peut contribuer aux difficultés que vit l'enfant.

3) CONFORME

Le parent d'accueil reconnaît au fur et à mesure qu'elles se présentent les difficultés que vit l'enfant et il est sensible à sa détresse. Il connaît les problématiques générales des enfants placés en famille d'accueil.

Lorsque c'est le cas, le parent d'accueil reconnaît sa part de responsabilité face au problème vécu par l'enfant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil possède une connaissance générale des problèmes que vivent les enfants placés en famille d'accueil, mais il a tendance à généraliser les situations et les façons d'y faire face.

Il éprouve de la difficulté à saisir que le placement en famille d'accueil contribue aux difficultés que vit l'enfant et dans certains cas, qu'il est lui-même responsable des problèmes de l'enfant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de voir que l'enfant a des problèmes. Même quand c'est évident, il refuse d'admettre que le placement en famille d'accueil contribue aux difficultés que vit l'enfant et dans certains cas, qu'il est lui-même responsable des problèmes de l'enfant.

Collaboration avec l'intervenant de l'enfant	43. Motivation à collaborer à résoudre les problèmes
---	---

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil démontre un intérêt tangible pour contribuer à résoudre les difficultés que vit l'enfant et il désire s'impliquer dans les efforts qui sont faits pour améliorer la situation. Cette motivation demeure même si le parent d'accueil doit remettre en question certains de ses comportements et attitudes qui causent problèmes. Il le fait dans l'intérêt de l'enfant.

3) CONFORME

Le parent d'accueil est préoccupé par les problèmes que vit l'enfant. Il démontre un bon jugement entre ce qui peut être fait dans la situation, n'étant pas exagérément défaitiste ou exagérément optimiste. Il demeure réaliste face aux possibilités de changement et il est ouvert pour demander de l'aide quand c'est nécessaire.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine passivité face aux difficultés que vit l'enfant et ce qui lui est demandé comme contribution pour améliorer la situation.

Le parent d'accueil éprouve des difficultés de jugement entre ce qui peut être fait pour améliorer une situation. Par exemple, il est irréaliste et croit à *la pensée magique* où tout se règle avec le temps et par la seule action de placer l'enfant. Ou encore il est trop défaitiste et ne croit pas aux possibilités de changement.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil démontre un manque d'intérêt flagrant pour contribuer à résoudre les difficultés de l'enfant. Il se montre méprisant ou hostile face à l'intervenant qui tente d'aider l'enfant. Pas d'ouverture ni de sensibilité pour essayer de comprendre.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil applique avec diligence, bon jugement et créativité ce qui lui est demandé dans le P.I.F.A. Il est engagé d'une façon active dans la planification et l'application du traitement, il démontre d'heureuses initiatives et de l'autonomie. Par ailleurs, si le parent d'accueil n'est pas d'accord avec ce qui lui est demandé, il le dit et il essaie lui aussi de trouver des solutions.

3) CONFORME

Le parent d'accueil fait une application conforme de ce qui lui est demandé par l'intervenant de l'enfant.

Il se rend habituellement disponible et il exécute correctement les tâches : prise de rendez-vous, utilisation des services, transport vers ces services, suivi, etc.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne fait pas vraiment d'efforts pour s'impliquer dans le P.I.F.A. Il exécute ce qui lui est demandé par l'intervenant de l'enfant avec un certain retard ou il n'ajuste pas ce qui devrait l'être. Il oublie souvent les rendez-vous, utilisation inadéquate des services, peu de suivi, pas de facilité du transport qui doit être fait la plupart du temps par des bénévoles ou par l'intervenant.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse d'exécuter ce qui lui est demandé par l'intervenant de l'enfant et la plupart du temps, les directives sont carrément mises de côté.

Le parent d'accueil questionne l'enfant lorsqu'il va voir son intervenant pour en retirer des éléments confidentiels. Il dénigre et décourage l'enfant d'aller consulter son intervenant.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil demande à l'intervenant de l'enfant du support avec empressement et pertinence face à des problèmes qui sont présents ou qui pourraient survenir.

3) CONFORME

Le parent d'accueil accepte de recevoir de l'aide et du support de l'intervenant de l'enfant.

Dans des situations plus difficiles, il demande, avec rapidité, de l'aide sans attendre la visite régulière de l'intervenant : « Mieux vaut prévenir que guérir. »

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne demande pas à l'intervenant de l'enfant le support requis pour des situations plus difficiles. De ce fait, il ne prévient pas les problèmes et l'intervenant de l'enfant est souvent mis devant le fait accompli. Ces situations n'ont cependant pas de conséquences graves sur la sécurité ou le développement de l'enfant.

Le parent d'accueil demande de l'aide à l'intervenant de l'enfant seulement dans des situations de crise, mais aussitôt le problème réglé, il retire sa demande, préférant attendre *l'autre tempête*.

Le parent d'accueil demande à l'intervenant de l'enfant, du support à outrance, pour toutes sortes de situations requérant le simple bon sens. Peu d'initiative ni d'autonomie.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne demande pas d'aide à l'intervenant de l'enfant même lorsque c'est nécessaire pour assurer la sécurité et le développement de l'enfant. Il refuse l'aide qui est proposée et il essaie de régler par lui-même une situation qui relève de l'intervenant de l'enfant, d'autres professionnels ou de la Cour. Cet état de fait a amené des conflits, des erreurs importantes et a causé du tort à l'enfant.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil fait un rapport exhaustif et pertinent à l'intervenant ressources sur ce qui se passe à la maison ainsi que de tout changement qui peut avoir des effets sur l'enfant placé.

Il tient un cahier de bord sur l'évolution de la famille d'accueil acceptant que ces informations puissent être utiles afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.

3) CONFORME

Le parent d'accueil fait à l'intervenant ressources un rapport conforme à la réalité sur ce qui se passe à la maison. Il peut donner des exemples à partir d'observations.

Au besoin, il remplit des grilles d'observations même si pour cela il doit être aidé par l'intervenant.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil donne peu d'information à l'intervenant ressources sur la situation de la famille d'accueil. C'est l'intervenant qui doit questionner. Même dans ces situations, il procède avec des généralités et il éprouve des difficultés à donner des exemples concrets de comportements ou de situations vécues.

Le parent d'accueil juge par lui-même de ce qui est important de dire à l'intervenant ressources mais parfois ce dernier s'aperçoit que des faits importants ont été oubliés. L'intervenant est souvent mis devant un fait accompli.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de donner de l'information à l'intervenant ressources ou il ne donne pas l'heure juste, cache ou déforme des événements. Il trouve cette tâche fastidieuse. Il fait alliance avec l'enfant et la famille naturelle pour camoufler ou déformer des faits importants qui concernent son rôle de famille d'accueil.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil possède des connaissances sur les problèmes que peut vivre une famille d'accueil. Il reconnaît aisément que le fait d'accueillir un enfant peut contribuer à briser l'équilibre de la famille.

Lorsque c'est indiqué de le faire, le parent d'accueil reconnaît les problèmes qui le concernent lui, ou un autre élément du système familial, et il accepte pleinement sa part de responsabilité face à des problèmes qui nuisent au rendement de la famille d'accueil.

3) CONFORME

Le parent d'accueil reconnaît, au fur et à mesure qu'elles se présentent, les difficultés que lui-même ou un autre élément du système familial vit et il accepte globalement sa part de responsabilité face à des problèmes qui nuisent au rendement de la famille d'accueil.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil éprouve des difficultés à comprendre la nature des difficultés qui l'affectent lui-même ou un autre élément du système familial. Il a tendance à généraliser le malaise, la façon d'y faire face et minimise sa part de responsabilité face à des problèmes qui nuisent au rendement de la famille d'accueil.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de voir les difficultés qui l'affectent lui-même ou un autre élément du système familial. Il minimise le problème, se montre inflexible dans sa façon de voir les choses. Il impute toute faute sur le dos de l'enfant ou des antécédents familiaux de ce dernier. Il refuse de prendre la part des responsabilités qui lui revient face à des problèmes qui nuisent au rendement de la famille d'accueil.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil démontre un intérêt tangible aux problèmes que lui-même ou un autre élément du système familial vit ou est susceptible de vivre. Il désire s'impliquer dans les efforts qui seront faits pour prévenir ou pour corriger des difficultés. Cette attitude demeure même si le parent d'accueil doit remettre en question sa façon de voir ou certains de ses comportements qui causent problèmes. Il le fait dans l'intérêt de l'enfant.

3) CONFORME

Le parent d'accueil démontre une bonne attitude face aux difficultés que lui-même ou un autre élément du système familial vit ou est susceptible de vivre et qui peuvent nuire au rendement de la famille d'accueil.

Il démontre un bon jugement entre ce qui peut être fait dans une situation problématique, n'étant pas exagérément défaitiste ni exagérément optimiste. Il demeure réaliste face aux possibilités de changement et il est ouvert pour demander de l'aide quand c'est nécessaire.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil démontre une certaine passivité ou éprouve des difficultés de jugement face aux problèmes que lui-même ou un autre élément du système familial vit ou est susceptible de vivre et qui peuvent nuire au rendement de la famille d'accueil.

Par exemple, le parent d'accueil est irréaliste et croit à *la pensée magique* où tout se règle avec le temps et par la seule action de placer l'enfant. Ou encore il est trop défaitiste et ne croit pas aux possibilités de changement.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil se montre manifestement indifférent ou méprisant face aux difficultés que lui-même ou un autre élément du système familial vit ou est susceptible de vivre et qui nuisent au rendement de la famille d'accueil. Il démontre à cet égard un manque d'intérêt flagrant sur ce qui se passe. Pas d'ouverture ni de sensibilité pour essayer de comprendre. Il trouve cette tâche fastidieuse et ennuyante.

49. Coopération avec les services (Plan de supervision)

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil applique avec diligence, bon jugement et créativité ce qui lui est demandé par l'intervenant ressources dans le plan de supervision. Il est engagé d'une façon active dans la planification et l'application du traitement. Il démontre d'heureuses initiatives et de l'autonomie. Si le parent d'accueil n'est pas d'accord avec ce qui lui est demandé, il le dit et il essaie lui aussi de trouver des solutions. Cette situation permet de prévenir des problèmes et de maintenir un bon état de rendement de la famille d'accueil.

Même si ce n'est pas demandé par l'intervenant, le parent d'accueil participe aux formations et au groupe support des familles d'accueil.

3) CONFORME

Le parent d'accueil fait une application conforme de ce qui lui est demandé par l'intervenant ressources pour maintenir un bon rendement de la famille d'accueil. Il se rend habituellement disponible et il exécute les tâches correctement : prise de rendez-vous, utilisation des services, transport vers ces services, suivi, etc.

Lorsque c'est nécessaire et demandé par l'intervenant, il participe aux formations et au groupe support des familles d'accueil.

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne fait pas vraiment d'efforts pour prévenir ou pour régler des problèmes qui affectent le rendement de la famille d'accueil. Il exécute ce qui lui est demandé par l'intervenant ressources mais avec un certain retard ou il n'ajuste pas ce qui devrait l'être : oubli fréquent des rendez-vous, utilisation inadéquate des services, peu de suivi, pas de facilité de transport qui doit être fait la plupart du temps par des bénévoles ou par l'intervenant.

Même si c'est demandé par l'intervenant, le parent d'accueil participe peu aux formations et au groupe support des familles d'accueil.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil refuse de coopérer au suivi du plan de supervision pour régler des problèmes qui nuisent au fonctionnement de la famille d'accueil. Il n'exécute généralement pas ce qui lui est demandé et souvent les directives sont carrément mises de côté.

Même si c'est demandé par l'intervenant, le parent d'accueil refuse de participer aux formations et au groupe support des familles d'accueil.

4) SUPÉRIEUR

Le parent d'accueil demande à l'intervenant ressources du support avec empressement et pertinence face à des problèmes qui sont présents ou qui pourraient survenir. Il est capable de tirer profit de l'aide donnée et de la généraliser à d'autres situations similaires.

Dans des situations plus difficiles, il demande, avec rapidité, de l'aide sans attendre la visite régulière de l'intervenant : « Mieux vaut prévenir que guérir.»

3) CONFORME

Le parent d'accueil accepte bien le support et l'aide proposés par l'intervenant ressources. Dans des situations plus difficiles, il demande, avec rapidité, du support sans attendre la visite régulière de l'intervenant : « Mieux vaut prévenir que guérir.»

2) FAIBLE

Le parent d'accueil ne demande pas à l'intervenant ressources l'aide et le support requis pour des situations plus difficiles. De ce fait, il ne prévient pas les problèmes et l'intervenant ressources est souvent mis devant le fait accompli. Ces situations n'ont cependant pas de conséquences graves sur la sécurité ou le développement de l'enfant.

Le parent d'accueil demande de l'aide à l'intervenant ressources seulement dans des situations de crise, mais aussitôt le problème réglé, il retire sa demande, préférant attendre *l'autre tempête*.

Le parent d'accueil demande peu de support à l'intervenant ressources, même quand c'est nécessaire. Il arrive parfois des situations problématiques n'ayant pas de conséquences graves dans le fonctionnement de la famille d'accueil. L'intervenant ressources est souvent mis devant le fait accompli dans ces cas-là.

OU

Le parent d'accueil demande à l'intervenant ressources, du support à outrance, pour toutes sortes de situations requérant le simple bon sens. À cet effet, il démontre peu d'initiative ni autonomie.

1) INADÉQUAT

Le parent d'accueil ne demande pas d'aide à l'intervenant ressources même lorsque c'est nécessaire pour assurer la sécurité et le développement de l'enfant. Il refuse l'aide qui est proposée et il essaie de régler par lui-même une situation qui relève de l'intervenant ressources, d'autres professionnels ou de la Cour. Cet état de fait a amené des conflits, des erreurs importantes et a causé du tort à l'enfant.

7. Références bibliographiques

CENTRES JEUNESSE DE LA MONTRÉGIE (2000). *Protocole sur les garanties minimales de protection à assurer aux jeunes usagers des Centres jeunesse de la Montérégie*. Direction des services professionnels.

CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse. Analyse de la politique de placement en ressources de type familial*. Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Le processus du plan d'intervention en services de réadaptation auprès de la mère en difficulté d'adaptation*. Guide de formation, Gouvernement du Québec, Direction générale des relations professionnelles.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (2003). *La pratique professionnelle et la ressource de type familial, guide d'orientation*. Québec.

CENTRES JEUNESSE DE L'ESTRIE (1993). *Manuel d'utilisation et d'interprétation de l'inventaire concernant le bien-être de l'enfant en lien avec l'exercice des responsabilités parentales (ICBE)*. Bibliothèque nationale du Québec.





Les Centres jeunesse
de la Montérégie

INSTRUCTION

Cette feuille de cotation doit être remplie par l'intervenant
ressource à partir du document :

OUTIL DE RÉÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

1. Commencer par *Enregistrer sous* Nom de la famille d'accueil.
2. Pour débiter, cliquer sur l'onglet **Cotation** à gauche au bas de la page.
3. Ne remplir que les cellules foncées.
4. Pour chaque item, coter de 1 à 4. **Inscrire X** si vous ignorez la réponse.
5. Pour voir les résultats, cliquer sur l'onglet **Résultats** à gauche au bas de la page.
6. Pour imprimer, faire : Fichier – Imprimer. Cocher : Classeur entier.
7. Pour une nouvelle cotation, supprimer les données et recommencer.

IMPORTANT

Si vous tentez de remplir des cellules qui en sont pas
foncées,
un message d'erreur vous apparaîtra!

Pour plus d'informations, contacter :
Serge Gauthier, conseiller en développement professionnel
Les Centres jeunesse de la Montérégie

Formulaire de cotation de la famille d'accueil

NOM :		DATE :
ITEMS	COTE	COMMENTAIRES
Milieu de vie		
1. Propreté et entretien de la maison		
2. Ameublement ou accessoires		
3. Espace intérieur		
4. Sécurité du milieu		
5. Accessibilité des jeux et des loisirs		
TOTAL (X x 5)		
Fonction de protection		
6. Soins de santé et de prévention		
7. Alimentation		
8. Hygiène corporelle et vestimentaire		
9. Condition des vêtements		
10. Surveillance et supervision selon l'âge		
TOTAL (X x 5)		
Fonction d'éducation		
11. Attentes et exigences envers l'enfant		
12. Stimulation et encouragement de l'enfant		
13. Pratiques éducatives		
14. Capacité à entendre l'opinion de l'enfant		
15. Utilisation de l'allocation financière		
TOTAL (X x 5)		
Fonction d'autorité		
16. Discipline selon l'âge et le développement de l'enfant		
17. Discipline causant de la douleur physique		
18. Discipline entraînant des privations physiques		
19. Discipline impliquant des restrictions physiques		
20. Discipline ayant des impacts d'ordre psychologique		
TOTAL (X x 5)		
Fonction d'affection		
21. Manifestation d'affection		
22. Démonstration d'intérêt		
23. Attention portée aux besoins émotifs de l'enfant		
24. Développement de l'estime de soi de l'enfant		
25. Intérêt porté aux réalisations de l'enfant		
TOTAL (X x 5)		
Fonction d'identification		
26. Intégration de l'enfant à la famille		
27. Mode de vie		
28. Respect de l'intimité et des frontières		
29. Définition des rôles		
30. Modèle d'identification		
TOTAL (X x 5)		

Formulaire de cotation de la famille d'accueil (suite)

Collaboration avec la famille naturelle		
31. Respect des sentiments de l'enfant pour sa famille naturelle		
32. Attitudes de la famille d'accueil face à la famille naturelle		
33. Respect des contacts de l'enfant avec sa famille naturelle		
34. Travail avec la famille naturelle		
35. Frontières avec la famille naturelle		
TOTAL (X x 5)		
Collaboration avec l'environnement de l'enfant		
36. Collaboration avec le milieu scolaire ou de garde		
37. Collaboration avec d'autres professionnels		
38. Loisirs pratiqués à l'extérieur de la famille		
39. Contacts avec des amis		
40. Fonctionnement social		
TOTAL (X x 5)		
Collaboration avec l'intervenant de l'enfant		
41. Partage des observations sur l'enfant		
42. Lecture de la problématique de l'enfant		
43. Motivation à collaborer à résoudre les problèmes		
44. Coopération avec les services		
45. Demande de support pour répondre aux besoins de l'enfant		
TOTAL (X x 5)		
Collaboration avec l'intervenant ressource		
46. Partage des informations		
47. Reconnaissance des problèmes		
48. Motivation à résoudre les problèmes		
49. Coopération avec les services (Plan de supervision)		
50. Demande de support pour répondre aux besoins de l'enfant		
TOTAL (X x 5)		

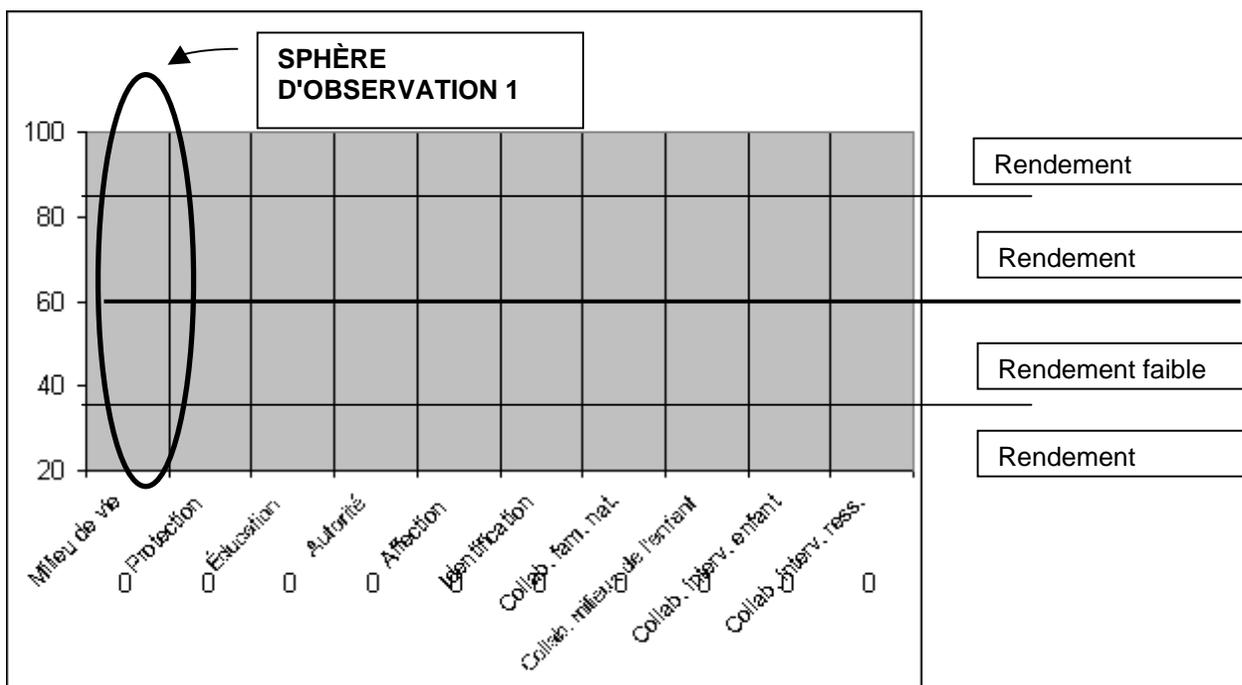
4- Tirer profit

3- Maintenir

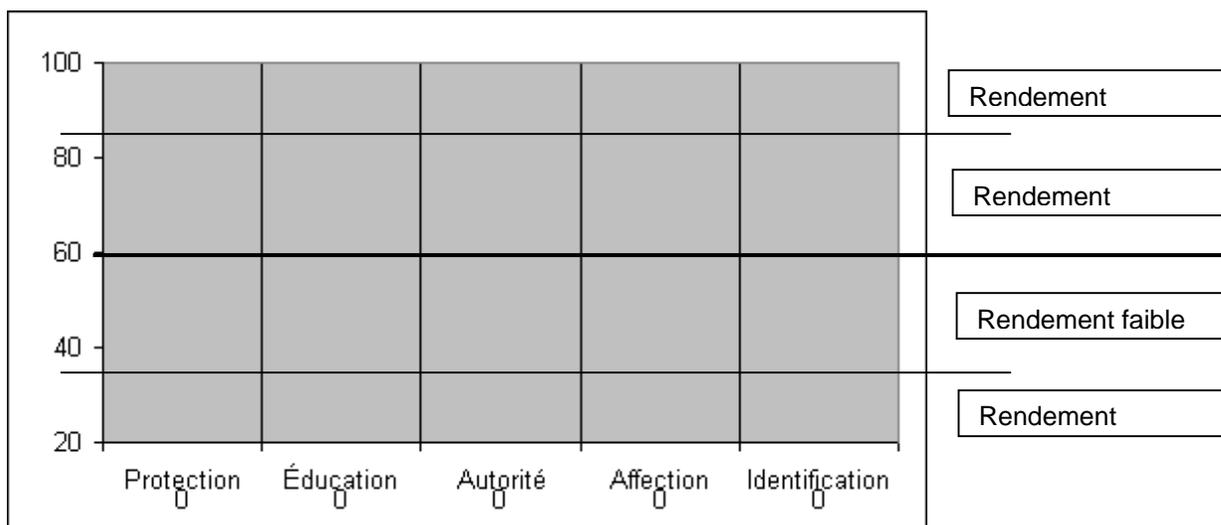
2- Améliorer

1- Corriger

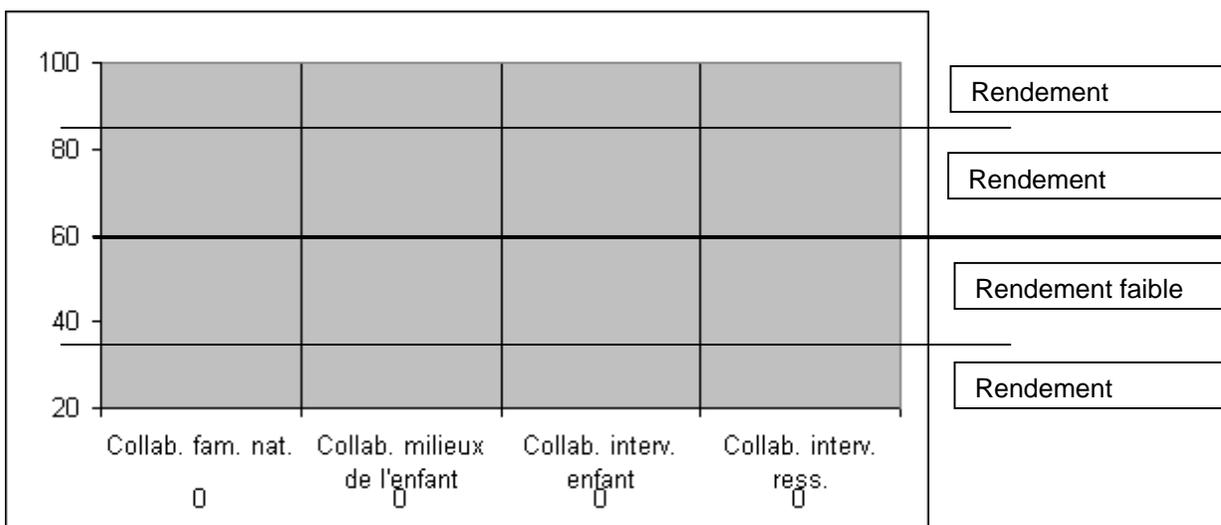
Résultats obtenus et indications pour le plan de supervision de chaque famille



SPHÈRE D'OBSERVATION 2 : Fonctions parentales



SPHÈRE D'OBSERVATION 3 : Collaboration



Moyenne obtenue : 0